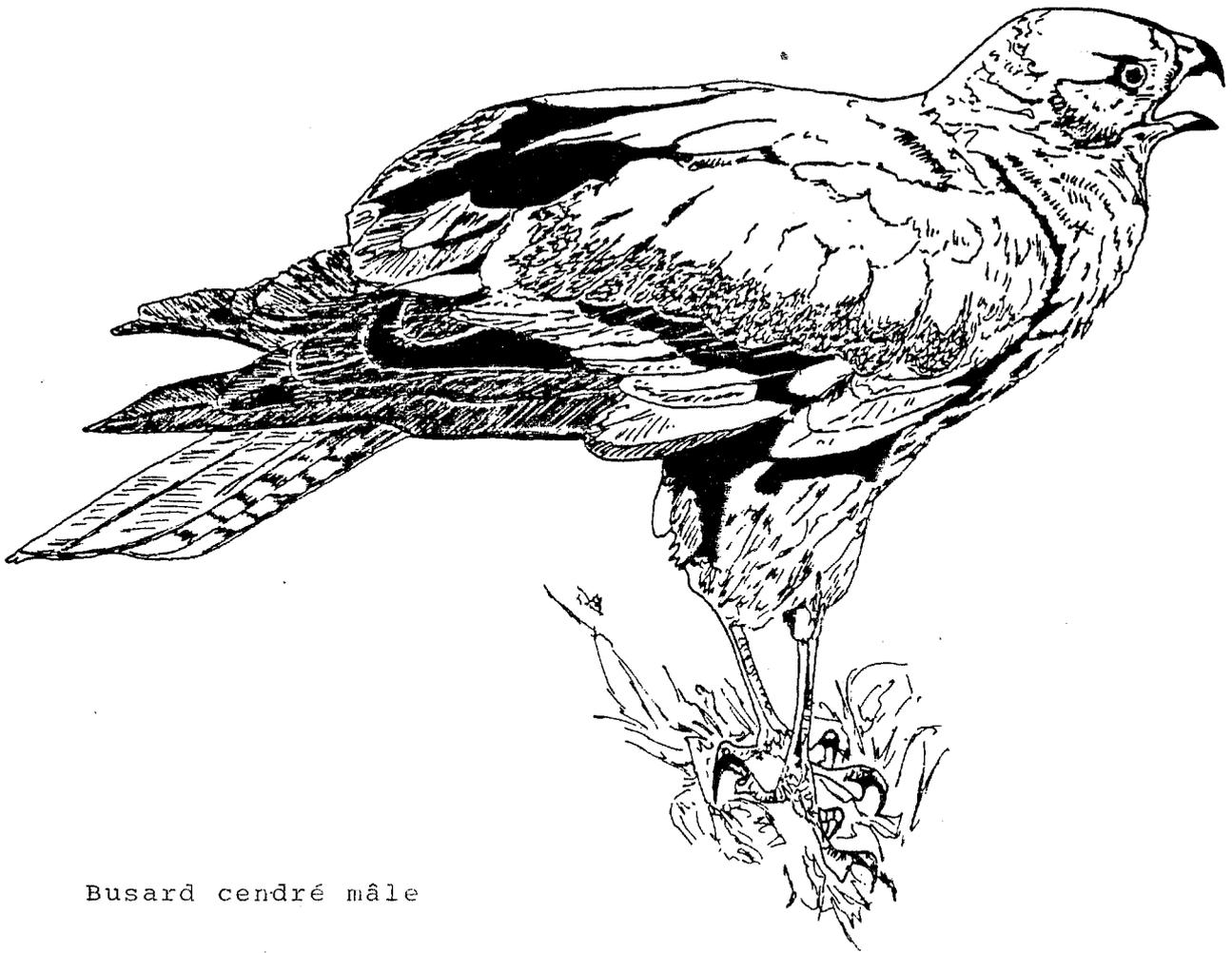


N° 35

PICARDIE NATURE

Janvier-Février-Mars 1987



Busard cendré mâle

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIEE PAR LE GROUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE EN PICARDIE

PICARDIE - NATURE

revue trimestrielle publiée par le

GRUPE ENVIRONNEMENT ET PROTECTION ORNITHOLOGIE EN PICARDIE

association régie par la loi de 1901

affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE

agrée par les Ministères de l'ENVIRONNEMENT, de l'EQUIPEMENT et de
la JEUNESSE et des SPORTS.

siège social : MUSEE DE PICARDIE, rue de la République 80000 AMIENS

secrétariat : 103 rue Octave Tierce 80000 AMIENS. Tél.22.43.26.88

CCP LILLE 872-02

SOMMAIRE

La vie de votre association.....	p.1
Informations.....	p.2
Au calendrier.....	p.14
Semaine européenne de l'Oiseau.....	p.15
Spéciale Assemblée Générale.....	p.19
Bilan moral.....	p.20
Bilan d'activité.....	p.21
Bilan financier.....	p.26
Creation de l'association GEMINAPI.....	p.30
La position du G.E.P.O.P face à la chasse.....	p.33
Bilan d'activités des centres de soins de Picardie pour 1986.....	p.39
Opération Busards.....	p.45

Nous remercions, outre les auteurs des articles Bernard COUVREUR,
Genevièves DEPRES, Colette et Jean-Marie THIERY pour leur
collaboration à la réalisation de ce PICARDIE-NATURE.
Directeur de la Publication : Laurent GAVORY

DEPOT LEGAL 1er TRIMESTRE 1987

La vie de votre association

- . Dans le dernier numéro de Picardie-Nature, nous publions les adresses et numéros de téléphone des gardes de l'office national de la chasse pour la Somme. Nos amis de l'Oise et de l'Aisne, nous ont fait remarquer fort justement que nous aurions pu le faire pour leur département.

Ce sera chose faite puisque les voici :

Aisne

Garde Chef : Mr M. GUIDEZ Tél : 23.24.78.21.
Brigade 1 ONC Tél : 23.55.38.55.
Brigade 2 ONC Tél : 23.57.99.00.
Brigade 3 ONC Tél : 23.98.29.18.

Oise

Garde Chef : Mr P. MATHOT
Brigade de Beauvais : 44.82.24.87.
Brigade de Clermont : 44.50.44.05.
Brigade de Compiègne : 44.40.19.90.

Merci à Yves Corbeau qui nous a fourni ces renseignements.

- . A la fin de cette année, nous ne disposerons plus de notre local au 103 rue Octave Tierce.
Nous cherchons donc dès maintenant une petite maison à louer dans l'agglomération amiénoise au loyer modique (100 à 200 Frs par mois), ceci pour fin 87 début 88.
- . Notre exposition "Richesse des Côteaux Calcaire de Picardie" sera du 15 juillet au 30 août à la Bibliothèque Municipale d'Amiens.
- . GRAVIERE
Le GEPOP est intervenus à l'enquête publique et en commission carrière contre l'extension d'une gravière sur la commune de Breilly. Malgré nos nombreux arguments : zone écologique de grande importance, présence d'espèces protégées, impact sur le paysage...etc, la préfecture a tout de même autorisé l'exploitation, ceci sur la moitié de la surface demandée par le carrier.

Extrait de L'OISEAU MAGAZINE n°6 (revue de la L.P.O)

ACTUALITÉS

Tournés vers l'avenir... et la tartufferie !

Huîtres pis-aller

A la L.P.O., on a cru rêver en lisant, dans "Le siffleur de la Baie de Somme", journal de la Fédération des chasseurs de gibier d'eau de cette région, un article intitulé "Enquête scientifique - Tournés vers l'avenir".

Voilà qu'une opération baptisée "Deux cents pies" (quelles pies?) propose simplement aux chasseurs de tirer deux cents huîtres pies (mais il faut attendre les dernières lignes pour savoir qu'il s'agit de ce volatile), afin de prélever le gésier et le jabot pour connaître le régime alimentaire et la "migration saisonnière" (sic) de ce limicole. Déjà, l'on s'étonne: une fois notre *Haematopus ostralegus* occis, la seule voie migratoire qu'on risque de découvrir est celle... du congélateur!

Mais l'on sursaute quand on lit qu'un "concours est lancé, doté de lots de 50, 30 et 20 cartouches à ceux qui fourniront le plus d'huîtres-pis" (sic). Et l'auteur d'ajouter: "nous espérons que l'on va se bousculer au portillon". A ce rythme, en effet, ce sont certainement plus de 200 oiseaux qui risquent d'être abat-

tus. On lit également que les chasseurs de gibier d'eau "prenant une orientation volontairement scientifique, doivent s'adjoindre des chercheurs désireux de collaborer avec impartialité". Plus loin, que "pour faire progresser la connaissance de la biologie et des mœurs des oiseaux, nous avons besoin de gens compétents". Et enfin, que "les scientifiques ont besoin des hommes de terrain que sont les chasseurs". Beau discours pour justifier - à des fins scientifiques - les tableaux de chasse d'huîtres-pis (qui sont infects à manger d'ailleurs). Mais voilà, pour stimuler nos nemrods-scientifiques, on a transformé la carotte en cartouche.

Mais là où l'on tombe de haut, c'est lorsqu'on apprend que le grand chef d'orchestre "scientifique" de ce tir à "l'huître-pigeonne" est un ornithologue picard bien connu, Patrick Triplet

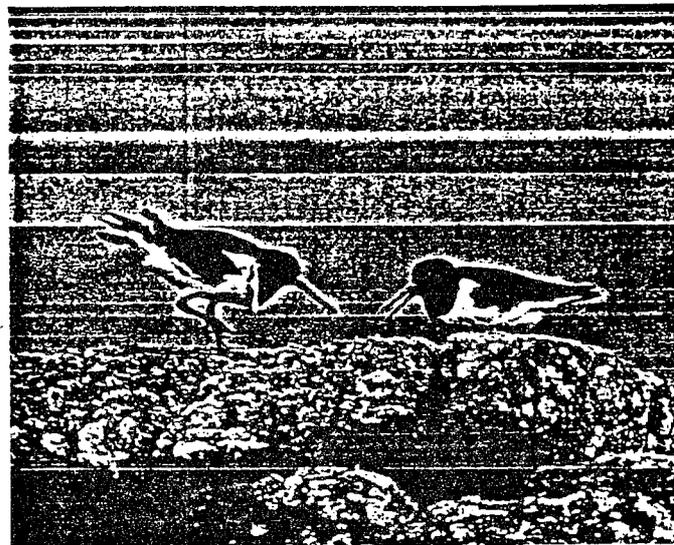


Photo C. Jobin

L'huître-pie.

A côté d'un activisme pro-cynégétique certain, il est l'un des animateurs de l'Association pour la Promotion de la Recherche de l'Environnement qui publie la revue "Picardie-Ecologie", à laquelle participent, de bonne foi, des protecteurs de la nature!

De qui se moque-t-on? Et depuis quand des ornithologues - qui se veulent "scientifiques" et "impartiaux" - admettent-ils et approuvent-ils la distribution, par l'intermédiaire d'une fédération de chasseurs au gibier d'eau, de sucettes-cartouches afin de stimuler des gâchettes déjà si promptes dans cette région à tirer sur tout ce qui bouge?

La communauté scientifique, comme les chasseurs raisonnables et tous les protecteurs de la nature se doivent de condamner de telles pratiques et de démasquer tout scientifique en terre qui s'en accom-

mode. "L'escrologie" existe bel et bien mais pas là où d'aucuns le prétendent.

La Rédaction

N.D.L.R.: Sur un plan strictement scientifique, "l'évolution des populations", la "modification des biotopes", la "nidification" ne sauraient en aucun cas justifier du tir de l'huître-pie. De plus, P. Triplet semble ignorer les travaux remarquables de Burton, Cadman, Dare, Davidson, Dewar, Drinnan, Goss-Custard, Hutscher, Norton-Griffiths, Saffriel, Sutherland et Webster, pour n'en citer que quelques-uns, qui ont étudié le régime alimentaire de l'espèce dans des estuaires britanniques ou hollandais proches de celui de la Somme. A moins qu'il ne s'agisse ici d'une étude inédite sur la part des plombs de chasse dans l'alimentation de l'huître-pie?..

INFORMATIONS ...

MASSACRE D'OISEAUX EVITE EN ITALIE

Les forces de l'ordre sont intervenues pour empêcher une "tuerie" de petits oiseaux à Salice (Italie). Des milliers de passereaux protégés, capturés à l'aide de filets, ont été saisis par la gendarmerie et transportés à Turin où ils ont été libérés. Un exploit réalisé par le groupe naturaliste de la Brienza en collaboration avec la Ligue Italienne pour la Protection des Oiseaux. (L.I.P.U.).

extrait de l'Oiseau Magazine bulletin N° 6.

LA CONVENTION DE RAMSAR EST ENTREE EN VIGUEUR

Le protocole de la convention signé par la France en juillet 1984 est enfin applicable depuis le 1er octobre 1986, suite à sa ratification par la Belgique et le Mexique.

Il est à noter cependant que la seule zone retenue par notre pays est la Camargue qui possède déjà une réserve naturelle. N'y a-t-il pas d'autres zones humides d'importance internationale en France ?

extrait de l'Oiseau Magazine bulletin N° 6.

CONSEIL DE L'EUROPE : POISSONS D'EAU DOUCE ET INVERTEBRES PROTEGES

La convention relative à la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels de l'Europe sera étendue aux poissons d'eau douce et aux invertébrés. La liste des espèces strictement protégées sera arrêtée fin 87 à partir de 850.000 espèces d'insectes, 34.000 d'araignées, plus de 100.000 de mollusques ...

Cette convention, ouverte en septembre 1979, vise à protéger les espèces menacées d'extinction, notamment les migrateurs et les végétaux rares. Actuellement, 119 espèces végétales et 410 animales sont strictement protégées. Les états signataires s'engagent à prendre des mesures de sauvegarde de leurs biotopes.

extrait de L'Oiseau Magazine N° 6

LES PYRENEES OCCIDENTALES MENACEES

Le Conseil International pour la Préservation des Oiseaux (C.I.P.O.) est intervenu auprès de la Commission européenne des communautés pour obtenir des éclaircissements sur deux projets d'aménagement touristiques qui, une fois réalisés, porteront gravement atteinte à l'environnement :

. La construction d'un chalet-refuge de 50 lits dans la vallée de Soussouéou - permis accordé par A. Carignon, Ministre de l'Environnement - Cette vallée n'était accessible qu'après environ 4 heures de marche mais l'été dernier, certains ont cru bon de la rendre facilement accessible en réalisant une piste pour 4 X 4 !

. Le projet de déclassement du Parc National des Pyrénées qui est à l'étude pour permettre la réalisation d'une station de ski au Col du Somport.

Il faut rappeler que Soussouéou fait partie d'un ensemble répertorié dans l'inventaire des zones de protection spéciale de la Directive européenne de protection des oiseaux.

Les deux sites menacés abritent aigle royal, vautour percnoptère, gypaète barbu, faucon pèlerin, pic noir, grand tétras et sont favorables à l'ours brun et au desman des pyrénées.

Des menaces semblables pèsent sur d'autres sites également répertoriés : forêt d'Iraty, Massif des Arbailles, cirque de Lescun.

extrait de l'Oiseau Magazine bulletin N° 6.

TRAFFIC D'ANIMAUX SAUVAGES : SURVEILLANCE ACCRUE

Après l'ouverture de deux bureaux "TRAFFIC", un en Italie et un en Autriche, chargés de la surveillance du respect de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (CITES), l'objectif suivant était l'ouverture d'un tel bureau à Paris.

C'est maintenant chose faite : TRAFFIC France, 14 rue de la Cure, 75016 PARIS

.../...

INFORMATIONS . . .

.../...

La France est considérée comme le point de passage le plus aisé pour la C.E.E., en partie du fait des formalités de circulation simplifiées entre la métropole et les DOM- TOM.

ESPAGNE : PROTECTION RENFORCEE POUR L'OUTARDE ET LE LOUP

Les communautés autonomes d'Extremadure et d'Andalousie ont ratifié des décrets pour protéger deux espèces en déclin : la grande outarde - disparue en France depuis le début du siècle - et le loup ibérique.

extrait de l'Oiseau Magazine bulletin N° 6.

OISEAUX EN SURSIS AU CAP DRAMONT ?

Grèbes, puffins, cormorans, butors, aigrettes, blongios, flamants, sternes et guifettes, engoulevents, martins pêcheurs, guêpiers, huppés, merles bleus figurent, parmi bien d'autres espèces, sur le territoire dit du Cap Dramont dépendant de la commune varoise de St Raphaël. Or cet intéressant espace devrait devenir zone d'aménagement concerté que l'on devine - Côte d'Azur commande ! - si l'Arrêté pris en ce sens par le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports en date du 4 janvier 1985 n'était annulé par le Tribunal administratif de Nice.

L'Association des "Amis de St Raphaël et de Fréjus" signale, à l'appui de la démarche entreprise à cette fin, que l'essentiel des valeurs faunistiques et floristiques du séjour en cause à regrettablement échappé à l'étude d'impact.

Resterait-il tant d'accueils épargnés sur ce littoral provençal pour qu'il fût encore permis de passer outre à pareil argument ?

extrait de l'Oiseau Magazine bulletin N° 6.

PROTECTION DES PELICANS FRISES

La Royal Society for the protection of Birds (R.S.P.B.) et la Commission des Communautés Européennes ont entrepris, en collaboration avec la Société Ornithologique Hellénique (Grèce), la sauvegarde d'une colonie de Pélicans frisés.

Oiseau rare d'Europe, il niche dans le Golfe d'Amtrakikas et au lac de Mikras Prespa. Il est menacé par la destruction de son habitat et par le braconnage.

extrait de l'Oiseau Magazine bulletin N° 6.

FOIRE EXPOSITION EUROPEENNE DE MATERIEL PEDAGOGIQUE/NATURE ET ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'ANNEE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT, LA FEDERATION NORD NATURE en liaison avec la DRAE et l'EDUCATION NATIONALE, organise une FOIRE EXPOSITION EUROPEENNE DE MATERIEL PEDAGOGIQUE concernant l'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT. Ce projet qui a reçu le LABEL DU COMITE NATIONAL DE L'AAE devrait se concrétiser du 14 au 21 octobre 1987.

Cette foire exposition se déroulera à LILLE, au Centre Régional de Documentation Pédagogique. Il est prévu de la prolonger à ARRAS (Pas de Calais) du 23 au 30 octobre. Elle s'adresse prioritairement aux enseignants, aux responsables d'Associations, aux animateurs de groupes de jeunes, et secondairement au grand public.

extrait de la Lettre du Hérisson N° 59

ESPECE EN VOIE D'EXTINCTION

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (UICN) A DIFFUSE LE 11 OCTOBRE 1986, UN COMMUNIQUE A LA PRESSE PORTANT SUR LA DISPARITION DE CERTAINES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES.

.../...

INFORMATIONS

.../...

(suite Espèces en Voie d'Extinction)

Aujourd'hui, 24 espèces d'animaux et de plantes sont reconnues comme étant au bord de l'extinction, et la plupart d'entre elles sont ainsi menacées par les activités de l'Homme. A indiqué Grenville LUCAS, Président de la Commission de la Sauvegarde des espèces de l'UICN.

"La destruction de leur habitat en est la principale cause", et leur disparition signifie non seulement une grande perte pour l'humanité, mais aussi pour la recherche scientifique.

Moins de 100 petits lions tamarins noirs du Brésil survivent, moins de 400 dauphins de Baiji aussi. Le Pivert à bec d'ivoire du Sud-Ouest des Etats Unis disparaît peu à peu...

Les scientifiques de nombreux pays ont sélectionné 24 espèces pour représenter les innombrables espèces très sérieusement menacées aujourd'hui d'extinction : 6 000 espèces animales et environ 25 mille espèces végétales sont en danger. "Et il ne s'agit que de la partie visible de l'iceberg" a déclaré M. LUCAS ; un grand nombre de plantes et d'insectes sont sur le point de disparaître alors qu'ils sont encore inconnus des scientifiques.

Des efforts de conservation sont déjà en cours pour quelques unes des espèces citées. Ceci inclut la protection de leur habitat, leur reproduction en captivité ou leur culture pour les réintroduire dans leur milieu naturel.

Toutes ces espèces menacées peuvent pourtant être sauvées si l'homme en a vraiment la volonté.

UICN
Avenue du Mont Blanc
1196 GLAND (Suisse)

extrait de la Lettre du Hérisson N° 59

STOPPER LE BEACH CHIMP BUSINESS

La Ligue Internationale pour la Protection des Primates (IPPL) a constaté que depuis 5 années qu'elle combat contre l'utilisation des chimpanzés sauvages en Espagne (notamment sur les plages, par des photographes ambulants); le gouvernement de ce pays n'a pas réagi. Ce marché des chimpanzés est une menace constante pour la population de ce singe en Afrique qui va bientôt devenir une nouvelle espèce en voie d'extinction.

Cette ligue demande que l'Espagne, en tant que membre du CITES et de l'UICN, soit obligée de respecter ses engagements et fasse cesser ce marché.

Pour cela, l'UICN, la CITES, le WWF international et toutes les sociétés de protection de la Nature européennes doivent informer la presse et le public afin de faire pression sur le gouvernement de Felipe Gonzalez et l'obliger à ne plus faire la sourde oreille à ce problème.

extrait de la Lettre du Hérisson N° 59

LE SCPRI TENU DE DIFFUSER LES MESURES DE RADIOACTIVITE QU'IL EFFECTUE.

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT A DIFFUSE A LA PRESSE LE COMMUNIQUE SUIVANT, LE 1er DECEMBRE 86, A LA SUITE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS QUI CONFIRME LA DEMANDE DES AMIS DE LA TERRE FORMULEE LE 7 AOUT 1986 D'AVOIR ACCES AUX RESULTATS CONTENUS DANS DES DOCUMENTS EMIS PAR LA SCPRI.

Après l'accident nucléaire de TCHERNOBYL, les Amis de la Terre se sont tournés vers le Service Central de Protection des rayonnements Ionisants (SCPRI) pour obtenir les résultats des prélèvements mesurant la radioactivité effectués par les Préfectures et la DDASS.

.../...

INFORMATIONS ...

.../...

(suite Le SCPRI tenu de diffuser les mesures de radioactivité qu'il effectue.)

Ce service public n'a pas répondu à la demande formulée. La Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) a donné raison à l'Association.

Désormais, toute personne ou groupe de citoyens peut, en France, s'appuyer sur cet avis, pour obtenir communication de ces mesures de radioactivité : c'est la 1ère fois que le SCPRI est mis en cause officiellement pour rétentions des informations dont il dispose.

Contact :

Document complet disponible contre 5 Fr en timbres auprès du :

CIELE
M. GUILLOTIN ou M. BERNARD
48 bd Magenta
35000 RENNES
Tél : 99.30.35.50.

extrait de la Lettre du Hérisson N°59

L'AMOCO CADIZ OUBLIE ?....

Les remorqueurs de haute mer de la compagnie "Abeilles International" assurant des missions de sécurité sur les côtes françaises sont menacés

Le contrat passé entre la Marine nationale et cette compagnie a été révisé à la baisse de moitié !

C'est à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz en 1978 qu'"Abeilles International" avait été chargée de la surveillance des zones côtières tant en Manche Atlantique qu'en Méditerranée.

L'action a été efficace puisqu'aucun gros accident n'est à déplorer depuis 1980. Faudra-t-il à nouveau une catastrophe avec perte d'hommes ou une marée noire spectaculai-

re pour que les pouvoirs publics s'aperçoivent que la prévention est somme toute, préférable à la réparation (quand elle est envisageable) des dégâts ?

Le 1er janvier dernier, le porte-conteneur "Kini Kersten" est venu s'échouer sur la côte Ouest du Cotentin à deux kilomètres du bassin de refroidissement de la centrale de Flamanville. Le CROSSMA de Cherbourg qui surveille le "rail" n'avait rien vu.

Il faut dire que l'accostage se passait la nuit du réveillon qui avait été semble-t-il, copieusement arrosé.

L'accident reste donc possible.

Les protecteurs de la Nature se doivent d'agir auprès des responsables à tous niveaux pour que notre littoral continue à être sous la protection des "Abeilles".

Josette Benard

extrait de la Lettre du Hérisson N°60

"LA LAITERIE AVAIT POLLUE LE RUISSEAU"

Démonstrations : Pour la nième fois (EDF, Rhône Poulenc...) la FRAPNA démontre que la police des eaux en France est inexistante sinon inefficace.

Le pollueur arrose à l'amiable la société de pêche à qui l'Etat a abandonné ses pouvoirs de police et ses responsabilités. Sans la partie civile FRAPNA, l'affaire était enterrée et le pollueur pouvait continuer éternellement ses déversements dans la rivière et dans la caisse des Pêcheurs.

Avec 12 000, 00F par an pour acheter des truites au lieu de 1 500 000, 00F de station d'épuration, le pollueur peut tenir plus de 150 années suivant l'évolution des cours de truites d'élevage.

.../...

INFORMATIONS . . .

.../...

(suite "La Laiterie avait pollué le ruisseau".)

En cette fin de Moyen Âge au début de l'ère informatique, nous avons vécu une époque formidable...

extrait de la Lettre du Hérisson N°60

LE "TABLEAU D'HORREUR" DE LA CHASSE FRANÇAISE OU 367 BAVURES CYNEGETIQUES EN 4 MOIS DE CHASSE.

La saison de chasse 1986 a été exceptionnellement meurtrière pour les oiseaux protégés ! C'est ce que révèle un sondage réalisé par l'Union Nationale des Centres de Soins. En quatre mois, 35 centres répartis sur l'héxagone (soit environ la moitié de la couverture nationale) ont recueilli 367 oiseaux (appartenant à 49 espèces, toutes protégées par la loi), morts ou blessés par faits de chasse.

Parmi les victimes les plus spectaculaires, citons 3 cigognes (il ne niche plus que 20 couples en France), 10 cygnes tuberculés, 13 grues cendrées et 11 faucons pèlerins.

Le tir des grues cendrées est d'autant plus regrettable que cette année, une opération médiatique de grande envergure a permis de suivre la migration de ces grands échassiers en route vers l'Espagne.

Quant aux faucons pèlerins, il s'agit d'une espèce particulièrement vulnérable, qui mobilise les efforts de tous les protecteurs de la nature d'Europe. Les oiseaux tirés, tous bagués, venaient pour la plupart de Scandinavie (Finlande et Suède) où de coûteux projets de protection tentent d'enrayer leur catastrophique déclin.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Fonds d'Intervention pour les Rapaces et l'Union Nationale des Centres de Soins rappellent une fois de plus que ces actes

de malveillance ruinent les efforts énormes des protecteurs de la nature de toute l'Europe et soulignent la responsabilité des chasseurs français dans ces destructions inadmissibles, quand il s'agit d'espèces si rares et protégées.

La L.P.O., le F.I.R. et l'U.N.C.S., constatant que ces "bavures" ne sont pas accidentelles pour la majorité d'entre elles, demandent que les chasseurs fassent le ménage dans leurs rangs. Les protecteurs des oiseaux attendent toujours de leur part, la démonstration de leur soi-disant qualité de gestionnaires intelligents de la faune sauvage.

La saison de chasse 86/87, depuis l'ouverture de celle du gibier d'eau en juillet 86, s'est soldée par un nombre inhabituellement élevé de "bavures" dont ont été victimes des oiseaux d'espèces protégées. Un certain nombre de ces oiseaux parviennent, par diverses voies, dans les "Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage de France", soit à l'état de cadavres, soit nécessitant des soins parfois longs et coûteux. De toutes manières, ce n'est qu'une partie de ce qui est tiré qui parvient dans ces Centres car :

- la quasi-totalité des oiseaux tués ne sont pas retrouvés,
- une petite proportion seulement des blessés sont récupérés :
 - . un pourcentage meurt (non retrouvés),
 - . un autre pourcentage est conservé par des particuliers, faute d'avoir découvert un Centre de Sauvegarde, ou pour leur petit "ZOO" personnel.

Le pourcentage de blessés arrivant dans les Centres n'est pas évaluable mais, pour les raisons évoquées ci-dessus, ne représente forcément qu'une faible partie des dites "bavures".

.../...

INFORMATIONS . . .

.../...

(suite "Le "Tableau d'Horreur" de la Chasse Française ou 367 Bavures Cynégétiques en 4 mois de Chasse").

Nous nous devons de citer la clairvoyance de ces (trop rares) chasseurs, laquelle s'apparente parfois à un acte de courage.

Si le tir d'une buse est, de temps en temps, le résultat d'une confusion, lors de la chasse crépusculaire à la bécasse en particulier, la majorité des exactions sont bel et bien le fait d'intentions délibérées ; avec quel oiseau-gibier peut-on confondre un faucon pèlerin ou une circaète par exemple, ainsi qu'une grue cendrée, une cigogne blanche (ou noire)... sans parler d'une hirondelle rustique ?

Soulignons aussi la responsabilité des pêcheurs dans la destruction des hérons cendrés (30 victimes).

Pêcheurs, Chasseurs même combat ?

Nous nous devons de préciser également que le "tir illégal" n'est pas la seule cause des blessures d'individus d'espèces protégées. Néanmoins, pour les rapaces qui constituent la majorité des blessés recueillis, cette cause concerne en moyenne, pour la France, 60 % des cas chez les diurnes et 40 % chez les nocturnes.

Nous ne pouvons accepter ce massacre gratuit et haineux. Les animaux sauvages ont déjà suffisamment à souffrir des conditions environnementales créées par la surpopulation humaine sans y ajouter la bêtise à son niveau le plus bas. Nous pourrions être tentés de désigner un palmares en ce domaine, le Nord-Ouest de notre pays disputant âprement la première place au Sud-Est et surtout au Sud-Ouest ; cependant, notre échantillonnage est biaisé par l'importance relative des Centres Régionaux de Sauvegarde et leur "rayonnement".

Bien que seulement 50 % environ des Centres aient répondu, les chiffres sont éloquentes, même s'ils ne peuvent être multipliés par 2 pour obtenir un bilan national, excépté peut-être pour une espèce aussi bien représentée sur tout le territoire que la buse variable :

47 x 2 = 94 buses tuées
13 x 2 = 26 buses infirmes définitives
40 x 2 = 80 buses relâchées ou relâchées

= 200 buses tirées

ne représentant qu'un faible pourcentage de ce qu'il est réellement, et ce en 4,5 mois seulement.

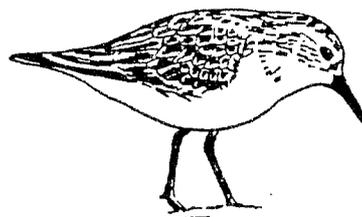
Mais pour 11 faucons pèlerins retrouvés (dont 2 bagués en Suède, 1 en Allemagne et 1 en Finlande), combien d'abattus ? Et cet épervier mâle bagué en U.R.S.S., venu à la rencontre de plombs bien français le 14 décembre, qui s'ajoute aux 35 autres retrouvés, quelle partie des sédentaires + migrateurs représentent-ils ?

Et les grues cendrées, ainsi que les hérons cendrés : pêcheurs et chasseurs même combat ?

La diversité des espèces concernées est la preuve flagrante, si besoin était, que les "bavures" ne sont pas accidentelles pour la grande majorité d'entre elles.

Il est donc temps que les chasseurs fassent le ménage dans leur rangs (nul n'est censé ignorer la loi) ; nous attendons toujours la démonstration de leurs soi-disant qualités de gestionnaire intelligents de la faune.

extrait de la Lettre du Hérisson N° 61



INFORMATIONS...

.../...

(suite "Le "Tableau d'Horreur" de la Chasse Française ou 367 Bavures Cynégétiques en 4 mois de Chasse").

Les chiffres qui sont donnés ci-dessous n'en sont donc que plus éloquents.

Oiseaux d'Espèces Protégées Abattus Par Plombs entre le 01/08 et le 10/12/86.

(D'après un questionnaire adressé le 01/12/86 aux 65 centres et antennes de l'U.N.C.S., 35 ont répondu dans les délais, soit près de 50%.)

M = Morts
I.D. = Infirmes Définitifs
R.R. = Relâchés et relâchables
T = Total

	M	I.D	R.R	T
Vautour Percnoptère	/	1	/	1
Aigle Botté	/	/	1	1
Circaète	1	1	/	2
Milan Royal	2	1	1	4
Milan Noir	/	1	/	1
Autour	/	2	1	3
Epervier	24	5	7	36
Buse	47	13	40	100
Bondrée	5	/	4	7
Faucon Pèlerin	5	/	6	11
+ 2 fauconneris				
Faucon Hobereau	2	3	/	5
Faucon Emerillon	1	1	1	3
Faucon Crécerelle	11	4	6	21
Busard des Ro-seaux	7	1	2	10
Busard St Martin	5	/	3	8
Busard Cendré	/	/	1	1
Hibou Grand-Duc	/	/	1	1
Hibou Moyen-Duc	6	/	3	9
Hibou des Marais	2	/	1	3
Chouette Hulotte	4	/	2	6
Chouette Effraie	5	/	/	5
Grêbe Huppé	3	/	/	3
Grêbe Castagneux	1	/	/	1
Grand Cormoran	1	/	/	1
Grue Cendrée	7	5	1	13
Cigogne Blanche	1	/	1	2
Cigogne Noire	1	/	/	1
Spatule	2	/	/	2
Héron Cendré	16	7	7	30

	M	I.D	R.R	T
Héron Bihoreau	1	/	/	1
Cygne Tuberculé	8	1	1	10
Tadorne de Belon	9	/	/	9
Outarde Canepetière	2	/	/	2
Oedicnème	3	/	1	4
Avocette	1	/	/	1
Bécasseau Cocorli	/	/	1	1
Bécasseau Variable	8	/	/	8
Chevalier Guignette	3	/	/	3
Goéland Argenté	7	4	4	15
Goéland Brun	2	/	/	2
Mouette Tridactyle	1	/	/	1
Mouette Rieuse	5	2	2	9
Sterne Caugek	1	/	/	1
Guifette Noire	1	/	/	1
Grand Corbeau	2	/	/	2
Martin-Pêcheur	1	/	/	1
Pic Noir	1	/	/	1
Pic Epeiche	1	/	/	1
Bergeronnette Grise	1	/	/	1
Hirondelle Rustique	1	/	/	1

TOTAL 217 52 98 367

Soit 367 oiseaux abattus, dont 217 + 52 = 269 (73,3 %) perdus à coup sûr pour la nature et 98 (26,7 %) relâchés ou relâchables, ce qui ne signifie pas réinsertion certaine dans le milieu naturel. Il faut compter, au minimum, 80 % de pertes sur ces 367 oiseaux, malgré les efforts et la technicité des responsables de Centres pour la dernière catégorie.

Le fait que des oiseaux d'espèces protégées soient abattus par des "tireurs" ne signifie pas que nous devons crier haro sur "LES CHASSEURS" ; tous (heureusement) ne violent pas les lois (et le bon sens). Malheureusement même s'il n'y avait que 10 % de "mauvais chasseurs", cela représenterait tout de même 185 000 individus dangereux avec un fusil entre les mains.

Une partie des oiseaux blessés sont amenés dans les Centres de Sauvegarde par des gardes de l'Office National de la Chasse et par les gardes fédéraux (nous n'avons pas connaissance d'une telle démarche faite par des gardes privés !), ainsi que par des chasseurs scandalisés par la stupidité de certains de leurs collègues.

.../...

INFORMATIONS ...

.../...

LA VERITE SORT DE LA BOUCHE... DES CHASSEURS.

LA REVUE NATIONALE DE LA CHASSE (FEVRIER 1987) VIENT DE PUBLIER UN EDITORIAL. NOUS N'AVONS PU RESISTER A LE REPRODUIRE. SI SEULEMENT SON AUTEUR POUVAIT ETRE ENTENDU PAR TOUS LES CHASSEURS !

De l'argent jeté par les fenêtres

"D'après les chiffres fournis par les différents postes frontières, il aurait été importé pour la saison 85/86 (gibiers vivants destinés à la reproduction) 57 343 lièvres, 34 239 faisans et 10 450 perdrix en provenance des pays de l'Est et de l'Espagne pour lièvres et faisants et du Danemark pour les perdrix. A titre indicatif, un couple de lièvres coûtait, livré en janvier 1986, 1 410 F. Quand on sait les piètres résultats que donnent ces animaux une fois lâchés sur les territoires (mortalité importante, reproduction quasi nulle) on est en droit de se demander si cette masse d'argent considérable n'est pas jetée par les fenêtres. Plus de 40 millions de francs nouveaux dépensés chaque année par les sociétés de chasse pour lâcher des capucins qu'elles ne reverront sans doute pas à la prochaine ouverture, voilà qui paraît absurde, tout comme le sont ces lâchers de perdrix danoises dont toutes les tentatives d'acclimatation se sont soldées par des échecs. Les repeuplements sont des opérations délicates et de longue haleine qui ne peuvent donner des résultats positifs qu'à la condition d'être pratiqués avec des souches locales, si possible sauvages, et sur des territoires auxquels des aménagements auront apporté à nouveau une capacité d'accueil. Si l'on veut à tout prix dépenser son argent, c'est à cela qu'il faut l'utiliser. Et mieux vaut préserver les populations existantes - en retardant au 15 octobre le tir des lièvres par exemple - plutôt que de se donner bonne conscience en signant un chèque pour l'achat de gi-

biers qui ne profiteront à personne. Il est vrai que cela suppose des efforts, des connaissances et une discipline qu'encore trop peu de responsables cynégétiques se soucient d'acquiescer.

Nous nous permettons de rappeler que dans le domaine des fonds perdus, on aurait pu rajouter les crédits consacrés aux études sur le sylvilagus.

Siméon

extrait de la Lettre du Hérisson N° 62

PANDA : ETAT D'URGENCE

LE PRESIDENT DU WWF INTERNATIONAL, S.A.R. LE PRINCE PHILIP, DUC D'EDIMBOURG, A DECLARE LORS D'UNE CONFERENCE DE PRESSE TENU A LONDRES AUJOURD'HUI QUE LA SITUATION DU PANDA, ESPECE UNIQUE A LA CHINE ET SYMBOLE DU WWF, DEVIENT TRES PREOCCUPANTE.

SI DES MESURES RAPIDES DE PROTECTION NE SONT PAS PRISES IMMEDIATEMENT, LES PANDAS DISPARAITRONT AU COURS DU SIECLE PROCHAIN.

Des images satellites montrent que les défrichements pour l'agriculture seront la cause principale de son éventuelle disparition et non le manque de nourriture. (Bien que le Panda soit omnivore, il mange pratiquement exclusivement du bambou. Le bambou meurt après la floraison - phénomène qui a lieu entre 10 et 100 ans, suivant les espèces).

Cette analyse fait partie d'un projet mené par le WWF et le Ministère Chinois des forêts et comprend des études sur le terrain et des images par satellites.

L'étude sur le terrain a montré que la répartition et la densité des populations actuelles des pandas sont de plus en plus divisées en petits groupes de "sub-populations", séparés par des barrières aussi insurmontables que des routes, des villages et des zones agricoles.

.../...

INFORMATIONS ...

.../...

(suite "Panda : Etat d'Urgence".)

La plupart de ces sub-populations sont composées de moins de 50 individus et beaucoup ne comptent plus qu'une dizaine d'animaux. Une sub-population de moins de 20 individus risque de disparaître en peu de générations, à cause du manque de diversité de partenaires appropriés pour la reproduction, et est également menacée par un taux élevé de consanguinité.

Ce projet d'étude Chine/WWF a abouti à une stratégie de gestion d'urgence pour sauver le panda.

Le gouvernement chinois est en train actuellement d'étudier ces propositions. La stratégie propose plusieurs solutions : la réintroduction dans la nature de pandas nés en captivité et, surtout, la création de "couloirs à panda" - replantation de la forêt entre deux sites à pandas afin de lier les îlots de forêts de façon que les pandas puissent se déplacer librement entre populations.

extrait de la Lettre du Hérisson N°63

SAUVONS LA SOLOGNE !

Après le Bénélux, les Etats-Unis, etc, la France semble découvrir les bases de loisirs géantes. Dans la lignée de Disneyland, un gigantesque projet touristique menace la Sologne.

La zone des étangs de Sologne est la troisième des 28 zones humides françaises reconnues d'importance internationale.

Un groupe de promoteurs (Société Civile Immobilière du Galop) a choisi l'opportunité de la mise en vente de la propriété de l'Arsendrie (170 hectares) à Saint-Viâtre (Loire-et-Cher) pour proposer l'implan-

tation d'un complexe de loisirs géant en pleine nature à 2 km du village. Ce projet est l'une des conséquences directes de l'ouverture de l'autoroute A 71 qui relie aujourd'hui Paris à Salbris.

Ce projet situé dans la zone des étangs met en péril l'avenir biologique du secteur, et entre en contradiction flagrante avec le Plan d'Aménagement Interdépartemental de la Sologne (1984) conçu en coordination par les élus, les administrations et les associations qui préconise pour cette zone fragile un tourisme diffus respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, ce projet présente de nombreuses lacunes techniques et constitue un déséquilibre évident au regard du tissu social solognot (3 000 touristes pour 1 000 habitants à St-Viâtre).

Une première Commission d'enquête avait émis un avis très réservé quant à ce projet et donné ainsi raison aux associations de protection de l'environnement, tant au point de vue écologique que technique, économique et social.

Aujourd'hui, le gouvernement est décidé à laisser aux élus locaux toute la responsabilité du projet. Ainsi, le maire a dû soumettre à l'enquête publique un plan d'occupation des sols. La municipalité aura donc la possibilité de décider seule, et ce quel que soit le résultat de la Commission d'enquête, la réalisation d'une base de loisirs de cette importance sur sa commune

Autant dire que l'Etat, et en particulier le ministre de l'Environnement, ferment pudiquement les yeux sur ce dossier, alors que la France a signé le 3 décembre 1982 la Convention de Ramsar qui l'engage à "mettre en oeuvre des mesures de protections de ces zones sur son territoire" et le 6 avril 1981 la directive du conseil des Communautés européennes sur la protection des oiseaux sauvages (directives C.C.E., 2 avril 1979).

.../...

INFORMATIONS...

.../...

(suite Publications)

. Le dernier numéro de l'*Avocette*, revue de la Centrale Ornithologique Picarde est sorti. On y trouvera notes et articles concernant la Buse pattue, le Fulman, l'Autour...etc. Ce numéro de 51 pages est disponible à la Centrale Ornithologique Picarde, Salle polyvalente de l'Ile aux Fagots, 43, Chemin de Halage 80000 AMIENS.

. Dans le cadre de l'Année Européenne de l'Environnement. Le GEPOP a réalisé une exposition en collaboration avec la Maison de l'Oiseau. 4 espèces d'oiseaux fréquentant la Côte Picarde y sont présentés, ainsi que leur habitat. En complément, une brochure de 40 pages a été éditée, reprenant de manière plus complète les thèmes abordés.
prix de vente 15 frs.
frais d'envoi 5 frs.

RAPPORT SURVEILLANCE 1986

Comme chaque année le Fonds d'Intervention pour les Rapaces publie son rapport présentant les résultats de la campagne surveillance aires de rapaces menacés. Et comme chaque année, le travail fut énorme :

5 337 journées/hommes et une dépense de 293 610,94.

Tout ceci pour les résultats suivants :

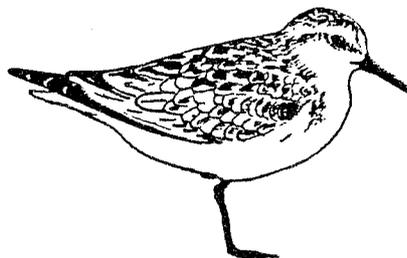
Le F.I.R. manque de bénévoles pour cette activité, si vous êtes intéressés contactez le.

F.I.R. B.P. 27 92250 LA GARENNE-CO-LOMBES

Ajoutons que le GEPOP a participé à cette campagne surtout pour la Somme en essayant de sauver les aires de "busard" situés dans les cultures et donc menacées lors de la moisson.

Pour 1987, l'opération sera renouvelée. (cf ci-après).

TABLEAU RECAPITULATIF SURVEILLANCE 1986					
Espèces	Territoires	Aires	Jours volants	Gardiens	Journées/homme
Falco pèlerin.....	409	249	330	256	2.215
Busards.....	445	206	671	145	1.457
Vautour fauve.....	200	173	122		
Vautour péronopère...	30	25	17	36	300
Gypète.....	11	11	2		
Balazard.....	14	14	21	35	115
Aigle royal.....	45	28	21	31	200
Aigle de Bonelli.....	31	27	25	39	1.050
TOTAL	1.185	733	1.209	484	5.337



INFORMATIONS...

.../...

(suite "Sauvons la Sologne !").

Ceci n'est pas un cas isolé, il peut se répéter dans toutes les régions de France.

C'est pourquoi les associations locales, culturelles et de protection de l'environnement, la Fédération Nationale des Associations de Protection de la Nature sont décidées à employer tous les moyens en leur possession pour empêcher la réalisation de ce projet.

Pour tout complément d'information, contacter : Fédération régionale des associations de protection de l'environnement du Centre (FRAPEC), M.M. Touchard, M.A., Beignet, Maison de la Nature - 71 avenue C. Péguy - 45800 Saint-Jean-de-Braye. Tél. (16) 38.83.00.80.

Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), Melle S. Chalande, M.A. Reille - Maison de chevreuil - 57 rue Cuvier - 75231 PARIS CEDEX 05.
Tél; (16.1) 43.36.79.95.

extrait du Courrier de la Nature N° 106.

FORET SAUVEGARDEE LES FUMEURS PAIERONT

A compter du 1er février 1987 suite à un amendement au projet de budget 87, tout acheteur acquittera une taxe de 2 centimes sur les boîtes d'alumettes "fumeurs" et de 50 centimes sur les briquets et les recharges. Les fonds collectés grâce à cette taxe, 50 millions de francs en 1987 selon les prévisions gouvernementales, serviront à financer pour partie un plan de prévention et de lutte contre les incendies de forêts, adopté en conseil interministériel réduit le 11 décembre dernier.

extrait du Courrier de la Nature N° 106.

PUBLICATIONS

- Dans le dernier numéro du Courrier de la Nature (novembre, décembre 86 N° 106), revue de la Société Nationale de Protection de la Nature, on pourra lire un excellent article de X. COMMECY et E. MERCIER intitulé la Mortalité des Oiseaux de la Baie de Somme et de la Côte Picarde (pages 12 à 19). Cette publication dresse le bilan de 19 ans de ramassage d'oiseaux sur notre littoral et fait une analyse lucide et objective des résultats obtenus.

C'est pas triste à lire
Ce numéro est disponible au GEPOP au prix de 25 Frs (franco de port).

- Sortie prochaine du "Livre Rouge des espèces marines menacées en France" pour tout renseignements s'adresser au Secrétariat de la Faune et de la Flore sauvage, Muséum National d'Histoire Naturelle 57, rue Cuvier 75231 PARIS CEDEX 05.
- La S.F.E.P.M. lance une souscription pour l'"Encyclopédie des Carnivores de France". Cet ouvrage collectif dresse un bilan exhaustif des connaissances sur le systématique, la répartition, la morphologie l'écologie, l'éthologie et la gestion des carnivores français. Rédigé par des spécialistes, chaque monographie comprend de 15 à 30 pages avec illustrations et bibliographie en format 21 x 29,7, reliure 2 agrafes, couverture 240 gr. Les neuf premiers fascicules 250 F. s'adresser à la SFPEPM Bahallard, Puceul 44390 NORT-SUR-REDRE

- A signaler que la L.P.O. vend des ouvrages ornithologiques anglais à des prix intéressants, ceci à son magasin "Boutique aux oiseaux" 51 rue Laugier Paris.

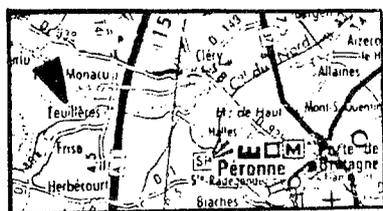
.../...

Au CALENDRIER

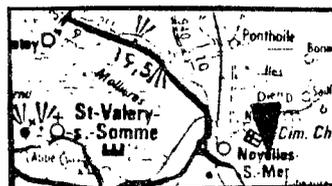
Nos sorties sont ouvertes à tout public et gratuites.
L'encadrement y est assuré par des naturalistes de
l'Association.

Nous mettons à disposition des participants des
jumelles.

- Mai : Plusieurs sorties sont prévues dans le
cadre de la Semaine Européenne de
l'Oiseau. (voir ci-après).
- Dimanche 14 juin : Sortie en Haute Vallée de la Somme.
Observation des oiseaux du Marais.
Rendez-vous au Pont Mobile de Feuillères à 9h30
(voir carte).
Durée : la journée, prévoir un pique-
nique.
Encadrement : X.COMMECY
- Dimanche 6 septembre : Sortie en Réserve Maritime de la Baie
de Somme.
Observation des oiseaux migrateurs.
Rendez-vous Place du Cirque à Amiens à 8h00 et
Place de la Gare à Noyelles-sur-Mer à 9h30
Durée : la journée, prévoir un pique-
nique.



carte I.G.N



SEMAINE EUROPEENNE DE L'OISEAU



BIRDWATCH EUROPE '87

18 au 24 MAI

Dans le cadre de l'Année Européenne de l'Environnement, la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux organise au niveau français, la Semaine Européenne de l'Oiseau.

Elle a pour cela demandé aux associations ornithologiques régionales d'organiser, lors de la fin de semaine du 23 et 24 mai des sorties ornithologiques. C'est ainsi que le public sera accueilli sur plus de 200 sites répartis sur tout le territoire national.

Le G.E.P.O.P. a naturellement répondu à cette demande et propose pour nos trois départements le programme suivant :

AISNE

Dimanche 24 mai : Sortie au Plan d'eau de l'Ailette, (oiseaux d'eau attendus)
Rendez-vous à 10 heures devant l'Eglise de Chamouille.
Durée : la journée, prévoir votre repas.
Encadrement : Mr DUMOULIN

Samedi 23 et Dimanche 24 mai : Exposition "Faune Picarde" de l'Association de Chasse Photographique de Picardie (A.C.P.P.) et exposition "Richesses des Côtés Calcaires de Picardie" à la Mairie de Tergnier. (heures d'ouvertures : Samedi 11h/19h et Dimanche 9h/19h)

Samedi 11 heures : Vernissage des Expositions.
Samedi après-midi : Sortie en Vallée inondable de l'Oise.

Espèces attendues : Coulis Cendrés, Bécassine des marais, Traquet Tarier...etc.
Rendez-vous à 15 heures, Place de la Mairie à Tergnier.

Samedi soir : projection sur la Faune Picarde
Rendez-vous à 21 heures à la Mairie de Tergnier.

Nuits de Samedi et Dimanche : Sortie à la recherche du Rôle des genêts et Rapaces Nocturnes
Rendez-vous à 23 heures, Place de la Mairie de Tergnier.

.../...

.../...

Dimanche matin : Sortie en Forêt de Saint-Gobain (Rapaces, pics, mammifères)
Prévoir un Pique-nique.
Rendez-vous à 9 heures à la Mairie de Tergnier.

Dimanche après-midi : Sortie dans un Marais de la Vallée de l'Oise. Circuit pédestre autour d'une grande phragmitaie.
Espèces attendues : Busard des Roseaux, Mésanges à moustaches, Rousserolles... etc.
Rendez-vous à la Mairie de Tergnier à 15 heures.

Encadrement : X. COMMECY et Y. CORBEAU.

Pour la mise en place de ces deux jours, les deux responsables auraient besoin de main d'oeuvre.
Les personnes désirant les aider peuvent se mettre en rapport avec Y. CORBEAU au 23.56.34.54.

OISE

Dimanche 24 mai : Sortie en Forêt de Hez (oiseaux des forêts : rapaces, pics,...etc)
Rendez-vous à l'Eglise de Neuville-en-Hez à 10 heures.
Durée : la journée, prévoir votre repas.
Encadrement : Y. LECONTE

SOMME

Dimanche 24 mai : Sortie en Réserve Maritime de la Baie de Somme (limicoles, laridés...etc)
Rendez-vous à la Gare de Noyelles-sur-Mer à 8 heures 30.
Durée : la journée, prévoir votre repas.
Encadrement : B. COUVREUR.

En semaine, du 18 au 22 mai inclus : Sortie tous les soirs dans les environs d'Amiens.
Rendez-vous à 17 heures 30 au Local du GEPOP au 103 rue Octave Tierce à Amiens.
Les sorties dureront environ 2 heures.
Lundi : Bois de Frémontiers (20 km au Sud-Ouest d'Amiens)
Mardi : Marais de Boves (8 km au Sud d'Amiens)
Mercredi : Chemin du Halage à Hangest/Somme (20 km à l'Ouest d'Amiens)
Jeudi : Bois du Fotimont et Bois Magneux (à 10 km au Sud d'Amiens)
Vendredi : Marais du Bout du Monde (à 1 km au Sud d'Amiens/Quartier Victorine Autier)
Encadrement : L. GAVORY.

.../...

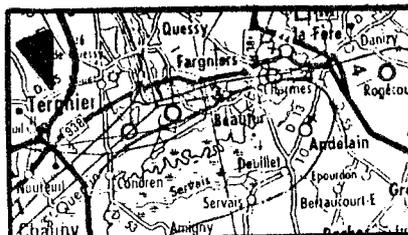
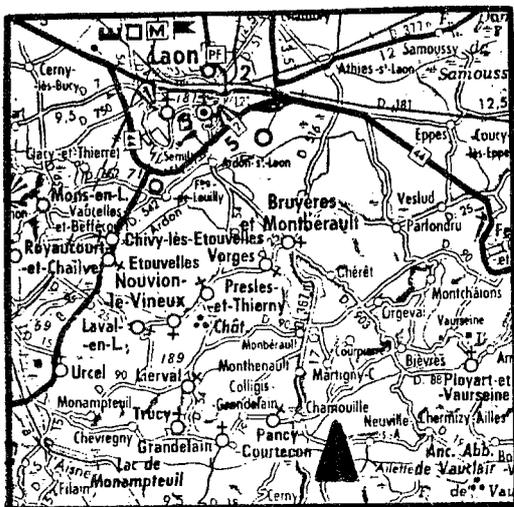
.../...

A cette occasion, la L.P.O. organise un grand concours. Les participants se verront remettre des bulletins lors des sorties.

Il y aura à gagner des paires de jumelles et des séjours ornithologiques.

Le succès de ces journées dépend de la mobilisation de tous.

Parlez-en autour de vous, et venez-y nombreux !



carte I.G.N



A D H E S I O N A U G . E . P . O . P .

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation 1987

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

PROFESSION :

N° TEL. :

(facultatifs)

Déclare adhérer au G.E.P.O.P.

Déclare renouveler mon adhésion au G.E.P.O.P.

(rayer la mention inutile)

condition d'adhésion :	adhésion simple	25F
	moins de 16 ans	10F
	adhésion de soutien à partir	
	de 50F	

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation 1987

A B O N N E M E N T A P I C A R D I E - N A T U R E

NOM :

PRENOM :

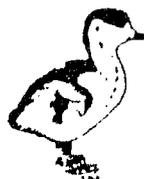
ADRESSE :

Désire recevoir PICARDIE-NATURE, le bulletin trimestriel du GEPOP.

ABONNEMENT : 30F

Chèque à l'ordre du GEPOP, à envoyer au Musée de Picardie, rue de la République 80000 AMIENS..

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation 1987



SPECIAL... SPECIAL... SPECIAL

ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du Courrier Picard du 13 février 1987

13-2-1987 - PAGE 1

Le Courrier ASSOCIATIONS

Les protecteurs de la nature : des gens tournés vers l'avenir

Le dimanche 1^{er} février s'est tenue à Amiens l'assemblée générale annuelle du G.E.P.O.P. (Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie).



Cent cinquante personnes s'étaient déplacées, dont plusieurs personnalités : le recteur Robert Mallet, M. Jérôme Laurent, délégué régional à l'Architecture et à l'Environnement et M. Alain Gest, conseiller régional, dans une salle garnie de très nombreux panneaux et affiches qui résumaient les principales actions entreprises au cours de l'année 1986.

Le président, J.-M. Thierry ouvrit la séance et exposa l'idée maîtresse qui allait les interventions qui allaient suivre : les protecteurs de la nature ne sont ni des passeis-tes ni des rêveurs mais au contraire, ils sont tournés vers l'avenir. Sûr de la justesse des orientations prises par son association, il regretta toutefois la passivité des Picards face aux agressions que subit leur environne-

ment. Cent cinquante personnes s'étaient déplacées, dont plusieurs personnalités : le recteur Robert Mallet, M. Jérôme Laurent, délégué régional à l'Architecture et à l'Environnement et M. Alain Gest, conseiller régional, dans une salle garnie de très nombreux panneaux et affiches qui résumaient les principales actions entreprises au cours de l'année 1986.

des programmes scolaires, quant aux problèmes de protection et de connaissance de la nature), et pour son activité en faveur de la protection de la nature ; une nature que nous léguerons à nos enfants. Ne voulant pas négliger de dresser les constats des atteintes à la nature qui se perpétuent aujourd'hui, il encourageait le G.E.P.O.P. à poursuivre ses actions ; mais, regrettrait-il, les pouvoirs publics obéissent souvent aux mouvements de la foule et il faut que le G.E.P.O.P. croît le nombre de ses adhérents pour pouvoir mieux faire aboutir ses idées. M. Laurent, D.R.A.E. de Picardie, prenait ensuite la parole et assurait que depuis son arrivée dans la région, il avait appris à connaître et à apprécier le G.E.P.O.P. Le rôle des

X. Comnecy, vice-président, exprima ensuite la position du G.E.P.O.P., vis-à-vis de la chasse. « Nous ne sommes pas contre la chasse, mais contre ses abus ». Grâce à quelques documents tirés aussi bien des observations des naturalistes que des publications des chasseurs, il démontra le bien-fondé des positions défendues par le G.E.P.O.P. : ouvertures trop précoces, fermetures trop tardives, plan de chasses trop optimistes... Il termina en regrettant que les responsables départementaux des chasseurs se fussent excusés et soient absents, bien qu'ils aient été invités. Ceci n'empêchera pas le G.E.P.O.P. de continuer sa politique d'ouverture et de concertation avec tous.

BILAN MORAL

par J.M. THIERY

Dans ma lettre du 6 Janvier, j'évoquais la dégradation de la Nature. Bien sûr, on pense d'abord à Tchernobyl, à Bâle, ces noms qui frappent, ces catastrophes internationales dont parlent les médias. Mais il y a aussi ce qui se fait chez nous, en Picardie, de manière plus insidieuse, plus sournoise : les constructions de routes dites touristiques qui saccagent des biotopes fragiles, les zones humides asséchées pour quelques poignées de maïs, ces parcs dits de loisirs construits illégalement.

Et le pire est que le public s'y habitue, que la disparition d'espèces animales ou végétales le laisse à peu près indifférent. Mieux même, les gens comme nous, qui tentent de limiter les dégâts, qui préconisent les économies d'énergie, la préservation des haies, des talus, des bosquets, une agriculture moins polluante, se font traiter de passéistes : "Vous voulez donc revenir à l'époque des lampes à huile ?"

Passéistes, nous ! Alors que nous sommes, au contraire, tournés vers l'avenir. Nous qui nous efforçons de sauvegarder le patrimoine naturel, non pour en jouir égoïstement, mais pour les générations futures.

Patrimoine naturel, pour nous ce n'est pas une simple expression que l'on glisse au bon moment dans la conversation, histoire d'épater son auditoire. Non, le patrimoine naturel, c'est vivant, palpable, c'est toute cette Nature qui nous entoure, faite de milliers de roches, de plantes et d'animaux qui vivent en un équilibre souvent rompu, toujours rétabli. Nos ancêtres l'ont domestiquée, utilisée, puis nous l'ont léguée pour que nous la cédions à notre tour à nos descendants ; Mais dans quel état ?

Détruire ce patrimoine naturel c'est la même chose que deshériter ses enfants.

Et pourtant c'est ce qui se fait chaque jour, sous prétexte d'impératifs économiques, élégante manière de désigner le profit immédiat.

Nous, nous refusons cette fuite en avant, ce faux progrès. Nous voulons au contraire un progrès réel, une vie plus agréable, plus saine aussi.

Nous ne sommes pas des utopistes, nous avons bien les pieds sur terre. Vous pourrez constater au cours des différents exposés qui vont suivre que ce que nous proposons et mettons déjà en pratique est réalisable par tous.

BILAN D'ACTIVITE

par P. THIERY

Lors de notre dernière Assemblée Générale nous vous avons présenté un bilan mois par mois des activités de notre Association. Cette année, nous avons retenu, parmi tout ce que nous avons entrepris, les actions les plus importantes, une bonne vingtaine au total, celles qui reflètent le mieux notre activité.

Le premier sujet que j'aborderai constitue certainement l'activité du G.E.P.O.P. la mieux connue dans la région et même au delà, c'est aussi la plus ancienne, je veux parler des recensements d'oiseaux morts sur la Côte Picarde.

Le G.E.P.O.P. en est l'inventeur et nous sommes les seuls en France à poursuivre ce genre d'étude, depuis maintenant 18 ans. Une revue Nationale "Le Courrier de la Nature" va prochainement y consacrer plusieurs pages.

Nous voudrions remercier ici tous les adhérents qui y ont participé, pendant tant d'années, dans des conditions pas toujours agréables.

Cela fait 10 ans également que nous recueillons les oiseaux blessés, je ne détaillerai pas ici le sujet, Philippe Brunet vous présentera le bilan 86, tout à l'heure.

Une activité moins ancienne de notre Association est l'Opération de Sauvetage des Nichées de Busards que nous menons chaque été.

Les méthodes que nous essayons depuis 5 ans s'améliorent progressivement grâce à une meilleure connaissance de ces oiseaux. Mais nous regrettons qu'il n'y ait pas assez d'adhérents intéressés par le sauvetage des Busards. Nous pourrions faire mieux. Pour la prochaine campagne nous bénéficierons d'une subvention de 5 500 F du Conseil Général de la Somme.

Débutées en 85 et intensifiées en 86, les opérations d'obturation des poteaux téléphoniques métalliques sont loin d'être terminées, mais déjà un travail considérable a été réalisé par les stagiaires T.U.C. particulièrement motivés que nous employons.

Sur 5 000 poteaux installés dans la Somme, environ un millier sont définitivement obturés. Les oiseaux cavernicoles des zones prospectées n'ont plus rien à craindre de ce côté là.

Nous avons mené de nombreuses actions de sensibilisation du public, elles sont très diversifiées.

Cela va des déplacements chez des particuliers gênés par la présence de chauves-souris, aux articles dans le Courrier Picard sur l'utilité de certains animaux, ou à notre présence dans des fêtes locales, par exemple, cette année comme l'an passé, la Mairie de Cempuis dans l'Oise nous a demandé de tenir un stand à la fête de la Pomme. Ceci nous permet d'avoir des contacts intéressants avec le monde rural.

Une des vocations de notre Association est de sensibiliser le public scolaire. En 1986 nous avons été invités par une trentaine d'établissements scolaires et nous avons participé à un Projet d'Action Educative sur la forêt avec le collège Etouvie d'Amiens. En général, nos interventions complètent les cours de Sciences-Naturelles surtout le programme des classes de 6ème.

Nous avons également participé au montage du Programme Pédagogique du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de la Côte Picarde dont les activités ne sont pas seulement limitées aux scolaires.

En Mai et Juin dernier nous avons participé à la réalisation d'une exposition intitulée "La Picardie au Naturel", présentée à la Foire Exposition d'Amiens, à l'initiative de la Région, de la D.R.A.E. et de l'Office Culturel d'Amiens.

Plus récemment, la Bibliothèque Centrale de Prêts de la Somme nous a demandé de rédiger des textes pour une exposition sur la Nature qui doit circuler en 1987 dans les établissements scolaires du Département.

Les Naturalistes du Conseil d'Administration ont réalisé plusieurs inventaires Faunistiques dans le cadre de contrats d'étude pour le compte de la D.R.A.E. et du B.R.G.M. Une de ces études, portant sur le marais de Moreuil, a permis d'éviter la création d'une base nautique dans un site particulièrement riche.

Plusieurs d'entre-nous ont représenté le G.E.P.O.P. dans des Commissions officielles.

Pratiquement chaque mois maintenant nous assistons aux débats de la Commission Départementale des Sites.

Cette Commission s'est réunie cette année nettement plus souvent qu'auparavant. Les interventions répétées du G.E.P.O.P. et de personnalités membres de la Commission y sont certainement pour quelque chose. Ces réunions nous permettent d'être informés sur des projets d'urbanisme, notamment ceux prévus sur le Littoral.

Nous avons assisté également à toutes les réunions organisées par les services de l'Agriculture sur l'Opération de drainage du Marquenterre. Il apparaît aujourd'hui que l'impact sur les milieux de cette partie du littoral ne sera pas pris en compte puisqu'une étude écologique qui ne s'intéresse pas particulièrement au secteur de référence servira d'étude d'impact. Il n'ya malheureusement pour nous, pratiquement aucun moyen d'intervenir.

En 86 les Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage ont été officialisées. Notre Association est représentée dans la Somme par Xavier Comcey et dans l'Aisne par Y. Corbeau. Xavier interviendra tout à l'heure sur ce sujet.

A l'automne dernier nous avons écrit à la Direction Départementale de l'Agriculture pour que les Membres du G.E.P.O.P. soient désignés comme PQPN dans les Commissions Communales de Remembrement. (PQPN : Personne Qualifiée dans le domaine de la Protection de la Nature.). A chaque fois qu'un remembrement sera décidé dans une Commune, nous proposerons alors au Préfet un membre de l' Association.

Déjà 3 de nos adhérents vont s'occuper cette année des remembrements de Poulainville, Croixrault et Bresle.

Nous envisageons en plus d'organiser en collaboration avec la D.R.A.E. un Stage de Formation sur ce sujet.

Un domaine dans lequel nous n'avons pas enregistré beaucoup de succès est celui des procès. De trop nombreuses plaintes pour destruction d'espèces protégées n'ont pas abouti faute de témoins directs le plus souvent. Nous en avons néanmoins gagné 4 (2 pour circulation dans la réserve maritime de Baie de Somme, 1 pour tir au pigeon vivant, 1 pour souffrance envers un animal sauvage.).

Par contre, nous avons perdu en appel notre procès contre un oiseleur d'Amiens qui avait vendu des Chardonnerets en provenance d'U.R.S.S.

En ce qui concerne les subventions qui nous ont été accordées en 1986, nous avons été aidé pour 3 opérations.

La D.R.A.E. nous a permis de réaliser 3 montages diapos commentés destinés aux scolaires : "les Oiseaux et l'Hiver", "la Côte Picarde" et "Connaître et Protéger les Oiseaux". Un 4ème montage a été réalisé récemment pour compléter notre exposition sur "les Coteaux Calcaires en Picardie."

Grâce au Conseil Général de la Somme nous allons bientôt installer plusieurs structures d'information aux abords de la réserve maritime de Baie de Somme. Ces panneaux seront posés au printemps prochain. Vous pouvez en voir un modèle dans cette salle.

La D.R.A.E. et le Conseil Régional de Picardie se sont associés pour permettre la réalisation d'une affiche sur la Faune Picarde, faisant suite à celle de la Flore.

Nous avons été chargés de la conception de l'affiche et du dépliant qui l'accompagne. Plusieurs personnes avaient mis à notre disposition leurs meilleurs clichés, notamment les membres de l'Association de Chasse Photographique de Picardie, nous les en remercions.

Cela représente une opération importante de sensibilisation du public puisque l'affiche et le dépliant ont été tirés à 20 000 exemplaires et qu'ils ont été distribués à tous les élus, aux établissements scolaires, aux syndicats d'initiative...

Enfin depuis plusieurs mois quelques-uns d'entre nous préparent une exposition en collaboration avec la Maison de l'Oiseau, sur le thème : Protéger l'Oiseau en protégeant son milieu.

Nous avons choisi ce sujet parce que, pendant longtemps, on a considéré que la seule protection d'une espèce animale permettrait de la sauvegarder ou de lui faire retrouver des effectifs antérieurs. Mais de nombreux exemples montrent qu'aujourd'hui cette protection limitée n'est pas suffisante, puisque des espèces pourtant protégées au titre des lois sur la protection de la nature voient leurs effectifs diminuer de façon alarmante.

C'est le cas par exemple de l'Ours des Pyrénées, de la Loutre, du Butor, de certains Rapaces.

On sait donc maintenant, que la préservation d'une espèce dépend essentiellement de la préservation de son habitat naturel. C'est cela qu'il nous a paru primordial d'expliquer au public.

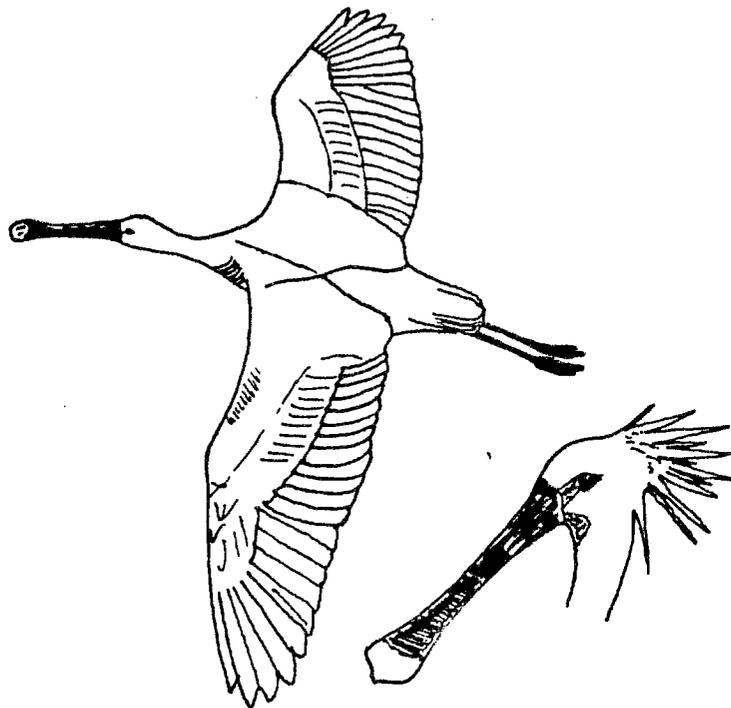
Pour faire passer le message, nous avons choisi de présenter 4 milieux et 4 espèces d'oiseaux qui y sont associées. L'exposition se déroulant pour cette année à la Maison de l'Oiseau, nous nous sommes limités à 4 milieux de la Côte Picarde.

L'impact de cette exposition devrait être très important puisque la Maison de l'Oiseau qui a accueilli 36 000 visiteurs en 86 en prévoit près de 15 000 dont 6000 scolaires de Mars à Juin 87 période pendant laquelle nous exposerons.

Nous espérons que ce projet ambitieux sera parmi les dossiers picards subventionnés au titre de l'Année Européenne de l'Environnement.

Je conclurai cet exposé en vous citant 2 chiffres
qui donneront une idée du travail fourni par le Conseil d'
Administration : nous avons reçu en 1986 près de 700 lettres,
nous en avons envoyé plus de 500.

Merci.



BILAN FINANCIER

par Régis DELCOURT

L'année dernière, lors du bilan financier, nous prenions la résolution d'équilibrer le budget 86. Pari gagné !

Nous affichons cette année un excédent de ... 19,70 F ! sur un total record de plus de 244 000 F.

Exploitation générale en 1986.

Nos charges ont été plus importantes que prévu dans certains domaines :

- frais d'exploitation : des contrats d'étude nous ont occasionné des frais importants, heureusement compensés par une entrée d'argent correspondante. D'autre part, nos frais d'exploitation s'accroissent proportionnellement à nos actions. Ne nous en plaignons pas !

- expositions, projections, stages : la finition et le lancement de l'exposition sur les larris ainsi que nos animations en milieu scolaire nous ont amené des dépenses supérieures à celles programmées ;

Il est à notifier que nos animations en milieu scolaire nous ont rapporté 800 F (budget total 2 600 F auquel il faut déduire 1 800 F de frais de déplacement) Ce bénéfice nous permet d'amortir une partie de notre matériel pédagogique.

- affiche "La Faune en Picardie" : le tirage de cette affiche s'est avéré plus coûteux que prévu dans le projet de budget et les subventions (Conseil Régional + D.R.A.E.) qui devaient la financer intégralement se trouvent être plus faible de :
3 557, 20 F.

Mais, heureusement, les produits eux-aussi ont été plus importants :

- l'ensemble cotisations + dons s'est élevé cette année à 10 058, 75 F soit environ 2 500 F de plus que prévu. L'effort que nous réclamions l'année dernière a été payant. Nous remercions ici tous les adhérents et plus particulièrement ceux qui, nombreux, nous ont versé des cotisations de soutien.

- une subvention de 5 000 F de la D.R.A.E., non programmée au projet de budget, nous a permis d'équilibrer des dépenses engagées pour les animations en milieu scolaire et la diffusion de la plaquette liée à l'affiche "La Faune en Picardie".

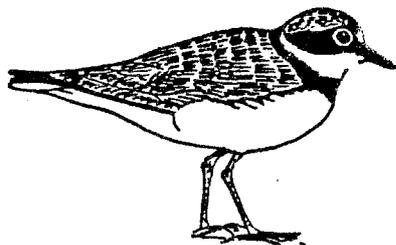
Projet de budget pour 1987 :

Ce projet de budget prévoit les actions spécifiques dont la réalisation est subordonnée, en grande partie, à l'obtention d'une subvention :

Opération Busards, exposition à la Maison de l'Oiseau, stage de formation de "Personnes Qualifiées pour la Protection de la Nature" lors des remembrements.

Il prévoit également des frais d'exploitation beaucoup plus élevés que les années précédentes en grande partie pour payer les frais de contrats d'études, notamment le suivi ornithologique du Parc du Marquenterre.

L'année 1986 a donc été une bonne année pour la trésorerie du G.E.P.O.P. car des entrées d'argent plus importantes que prévu ont permis de financer largement nos actions. Pour cette année, ne relâchons pas notre effort si nous désirons rester aussi actifs.



EXPLOITATION GENERALE 1986

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Frais d'exploitation	24 158.00	Cotisations	4 695.00
Local-loyer-chauffage-électricité	5 778.29	Cotisations de soutien + dons	5 363.75
Picardie-Nature édition et expédition	4 945.80	Abonnements Picardie-Nature	5 110.00
Centre de soins aux oiseaux blessés	2 022.61	Subventions :	
Expositions, projections, stages, réunions	5 306.96	Conseil Régional + D.R.A.E.	136 628.00
Montage diapos	3 394.60	(affiche : la Faune en Picardie)	5 500.00
Actions en justice	1 955.10	Conseil Général	
Actions de protection	3 204.25	D.R.A.E. (montage diapos)	4 800.00
Affiches "la Faune en Picardie"	140 185.20	D.R.A.E. (animation scolaire, diffusion plaquette)	5 000.00
Divers	2 250.55	Expositions, projections, stages	4 280.00
Emploi d'objecteurs de conscience	51 349.85	Contrats	19 860.00
		Dommmages et intérêts procès	800.00
		Divers	1 697.50
		Emploi d'objecteurs de conscience	50 836.66
Total des charges	244 551.21		
Résultat d'exploitation	19.70		
TOTAL	244 570.91	TOTAL	244 570.91

CREATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES MILIEUX NATURELS PICARDS
(GEMINAPI)

par E. MERCIER

Pour de nombreux écologistes et membres d'Associations de protection de la nature, le concept de gestion des milieux naturels n'a longtemps été considéré que comme une escroquerie technocratique. Et tout le monde connaît l'antagonisme qui existe entre l'écologie et la technocratie.

On supposait, souvent avec raison, que la gestion proposée par les technocrates était un alibi à l'intervention lourde et à l'aménagement, si possible rentable, du milieu; c'est à dire, en fait à sa destruction.

Depuis quelques années, cette position s'est affinée et dans de nombreuses régions les écologistes ont pris eux-mêmes en main la gestion de certains espaces naturels. C'est dans cette perspective que se place la création de GEMINAPI à laquelle ont participé des scientifiques du G.E.P.O.P., en étroite collaboration avec des membres de la Société Linnéenne.

Pourquoi gérer la Nature ?

L'écologie scientifique enseigne que les milieux naturels sont en équilibre avec les conditions naturelles (sol, climat, hydrographie...).

Dans cet équilibre les végétaux présents sont regroupés dans ce que l'on nomme le "climax" et les animaux, grâce au jeu "proie/prédateur" s'autorégulent. C'est une situation que l'on rencontre en Arctique, au fond des mers, en Afrique, et là, aucune "gestion" humaine n'est nécessaire.

En Picardie comme dans toute l'Europe, cet équilibre n'existe plus. Même dans ce que l'on nomme les "milieux naturels" la végétation est "non-climacique" et la faune démunie de super-prédateurs; ces milieux sans équilibre évoluent donc.

Face à cette constatation, deux positions sont possibles. On peut dire :

- a) laissons faire l'évolution;
- b) intervenons (= gérons) pour maintenir l'état actuel.

L'expérience a toujours montré qu'adopter la première position revient, en Europe, à laisser perdre la richesse écologique du milieu qui évolue alors vers la banalisation.

Les raisons de la banalisation.

En étudiant les milieux naturels picards, on est frappé par une constatation surprenante, tous sont des "créations humaines" :

- les forêts sont entretenues et sélectionnées depuis plus de 1 000 ans;
- les larris sont des pâtures à moutons;
- les étangs de la Somme sont des exploitations de tourbe;
- le Marquenterre est un polder.

Et l'on pourrait multiplier les exemples...

A partir du moment où l'activité ancestrale qui a présidé à la genèse et à l'entretien de ces milieux disparaît (du fait de la profonde mutation de notre monde industriel) ceux-ci évoluent :

- les forêts perdent leur diversité;
- les larris se boisent et disparaissent;
- les étangs et les marais se combrent.

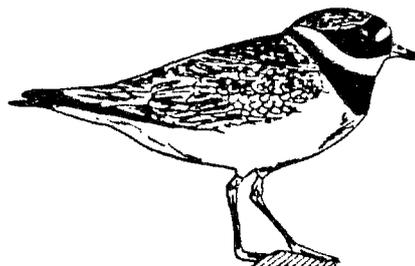
A terme toutes ces petites zones qui font l'originalité et, donc, la richesse de notre paysage écologique risquent donc de disparaître si aucune gestion appropriée ne permet d'assurer leur survie.

But et fonction de GEMINAPI

L'article 2 des statuts précise :

"Cette Association a pour but de recenser, étudier, préconiser et promouvoir des modes de gestion appropriés pour les milieux naturels picards et de mettre en oeuvre l'application de mesures conservatoires."

De ce fait GEMINAPI est susceptible d'intervenir partout où se posent des problèmes de préservation du patrimoine et notamment dans la préparation des futurs arrêtés de biotopes ou de mises en réserve.

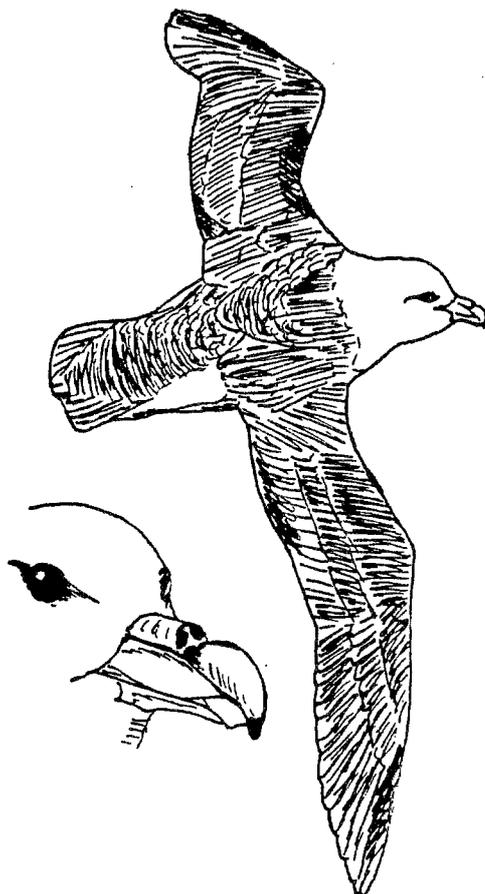


Elle est prête aussi à donner des conseils sur la gestion des milieux naturels publics ou privés aux propriétaires qui feraient appel à elle.

Les contacts peuvent être pris soit par l'intermédiaire du G.E.P.O.P., soit directement à :

GEMINAPI

43 Chemin du Halage
80000 AMIENS



LA POSITION DU GEPOP FACE A LA CHASSE

X. COMMECY

Depuis de nombreuses années, le GEPOP a souvent fait entendre sa voix sur le problème de la chasse dans notre région. Je voudrai aujourd'hui faire le point sur la position de notre association a propos de cette activité qui a une place importante dans les trois départements picards et donc doit être traitée avec sérieux;

Un peu d'histoire :

La notoriété du GEPOP (mais aussi je dirai malheureusement sa réputation) vient de ses premières activités publiques (ou presque) qui furent en 1973 et 1974 d'organiser des manifestations à la fin Juillet pour dénoncer l'ouverture de la chasse au gibier d'eau à cette date. Quelques années plus tard (1976), le GEPOP organise une nouvelle manifestation, début Mars au Cap Hornu, manifestation de sinistre mémoire qui se termina en pugilat et se conclut devant les tribunaux où la bonne foi du GEPOP fut reconnue.

Après cette période, le GEPOP décida de changer de tactique (même si cette tactique se révéla payante puisque peu de temps après des restrictions à la chasse furent apportées et actuellement on chasse de la mi-juillet à la fin février) et nous avons décidé de faire un travail en profondeur. Suite à ce travail, en 1984, à l'incitation du Ministre de l'environnement d'alors (Mme H. BOUCHARDAU), Monsieur le Préfet de la Somme nous invitait à assister à une réunion de discussion relative aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département. Cette assemblée informelle n'avait qu'un rôle consultatif ; y étaient présents 8 personnes défendant la chasse sous diverses étiquettes (chasseurs bien sûr mais aussi agriculteurs, sylviculteurs...) et moi (si l'on compte bien cela faisait 8 contre 1 !) Le bilan pour la protection de la nature fut bien entendu nul, mais cela nous permit de nous exprimer officiellement et de nouer des contacts avec les personnes présentes.

En 1985, le même type de réunion est reconduit... avec les mêmes résultats. Nous sommes cette année-là, invités à participer à cette même réunion dans l'Aisne, sans plus de résultats.

1986 est une nouvelle étape ; cette année-là est créée officiellement la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. La composition de ce nouveau conseil est celui que l'on peut voir sur la dia suivante :
8 chasseurs, 4 représentants des intérêts agricoles (eux-mêmes chasseurs et qui défendent des idées de destruction de tous les animaux sauvages) 2 scientifiques et 2 protecteurs de la nature.

Théoriquement 12 contre 4 (les 2 scientifiques étant comme par hasard contre les excès de la chasse telle qu'elle se pratique chez nous) La majorité est toujours nette mais un progrès se fait sentir. (même chose pour l'Aisne et pour l'Oise).

Voici pour l'histoire. Résumons maintenant les principaux points sur lesquels le GEPOP intervient plus particulièrement et essaie de proposer des solutions.

La chasse en plaine :

Depuis quelques années, les chasseurs de plaine font un réel effort de gestion pour le petit gibier à plumes et à poils (restriction du nombre de jours de chasse, du nombre de pièces autorisées, arrêt du tir sur certaines communes, plan de gestion... Le GEPOP ainsi qu'il l'a déjà fait publiquement les encourage à poursuivre dans ce sens et les incite à amplifier une tendance au recul de la date d'ouverture, en particulier pour le Lièvre (les documents techniques de l'O.N.C. recommandent d'ailleurs l'ouverture au Lièvre après la mi-October ; si cela n'est pas encore fait dans la Somme, c'est pour des raisons psychologiques ! les chasses tirées en gestation ou pendant qu'elles allaitent sont-elles sensibles à cette psychologie, je n'en sais rien)

Pour le grand gibier à poils, des problèmes existent. Sous la pression de l'O.N.F. des sylviculteurs et des agriculteurs, les plans de chasses au Chevreuil et au Cerfs ainsi que la destruction des Sangliers, nous semblent établis sur des bases bien trop élevées. Signalons un grave problème dans l'Aisne dans le massif de St Gobain ; cf. Y/CORBEAU)

Il faut noter que c'est sous un prétexte de protection que ces tirs sont demandés. Il s'agit bien sûr de protection... des végétaux.

Nous nous opposons aussi aux chasseurs et aux autres personnes du conseil :

- pour la prolongation du tir aux Pigeons dans les cultures en fin de saisons (Mars à Juin) ceci entraînant des abus, provoquant des tentations, et de plus aucun autre moyen (dissuasion par ex?) n'est envisagé.
- pour la continuation du tir du Blaireau (espèce en voie de raréfaction dans le département).
- pour la chasse à la Caille d'Europe.

Sur ces 2 derniers points, nous pensons pouvoir arriver rapidement à un accord. Venons en maintenant à notre principale opposition à la chasse telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans la Picardie et surtout dans la Somme : La Chasse au Gibier d'eau.

Si l'on peut admettre que certaines personnes demandent l'arrêt total de la chasse (au nom d'une éthique que nous nous garderons bien de combattre ici), le GEPOP n'a pas choisi de défendre un tel point de vue ; nous préférons oeuvrer pour supprimer les abus que comporte cette chasse.

Pour nous, 3 points sont essentiels et nous n'aurons jamais assez de ténacité pour les faire aboutir.

- une réduction du nombre de jours de chasse.
- une réduction du nombre d'espèces gibier
- une suppression de la chasse de nuit.

Je vais vous présenter rapidement quelles sont les raisons qui nous amènent à nous battre (et parfois il faut se battre réellement, voir historique) sur ces 3 points.

Réduction du nombre de jours de chasse :

Plusieurs graphiques résument les raisons de notre position. On peut se demander pourquoi devant de tels faits, les chasseurs n'admettent pas un changement de ces dates. Je vais essayer de retranscrire leurs réponses à nos arguments.

Ils refusent nos résultats .

Ils disent respecter les oiseaux nicheurs. Moi, je ne sais pas comment on peut faire pour reconnaître (et même de nuit) un Colvert nicheur d'un Colvert migrateur, aussi je leur ai posé la question. Réponse : nous, on sait. et vous qui n'êtes pas chasseur vous n'y connaissez rien. Bon !

-(3 arguments) Pour eux la France se situe en dehors des zones de nidification des Anatidés (mis à part les Colverts) donc pas besoin de favoriser leurs nidifications. Nous disons que cela n'est pas vrai. Les Atlas des oiseaux nicheurs réalisés tant en France que dans la région le montrent et les quelques très rares étendues d'eaux non chassées abritent des Canards nicheurs.

Je pense que l'on peut dire, par comparaison à l'histoire de l'humanité que les chasseurs au gibier d'eau en sont encore au stade de la cueillette (ils bénéficient des efforts de protections faits par les pays du nord de l'Europe et ne sont pas encore assez évolués pour atteindre le stade de la gestion du gibier migrateur comme le font les chasseurs de plaine pour le gibier sédentaire. Enfin, en Juillet très peu de passages, alors pourquoi perturber la nidification pour quelques rares pièces supplémentaires. De plus cette chasse précoce perturbe la nidification, d'espèces non-gibier dont certaines sont rares Blongios nain, butor...

Réduction du nombre d'espèces gibier :

Certaines espèces gibier sont en déclin au niveau européen (Oies grises, Sarcelle d'été, Siffleur, Pilet... de nombreux pays européens les préservent aujourd'hui ; pas la France. De même pour la Bécasse et la Bécassine.

Ajoutons à ceci les difficultés de détermination (Cf. Béc. maubèche seul Bécasseau dont le tir est autorisé ; comment le reconnaître de nuit.)

Suppression de la chasse de nuit :

La Somme est un des rares départements de France où cette pratique est tolérée. Le texte de loi (du code rural qui réglemente les horaires de chasse étant assez confus et les discussions étant nombreuses sur l'interprétation de ce qui est dit, nous ne trancherons point) et ferons appel au bon sens.

Peut-on raisonnablement chasser de nuit ? Nous disons NON, et ceci pour plusieurs raisons.

Difficultés de détermination (cf. ramassages 10 000 oiseaux trouvés, protégés tirés)

La nuit est le moment du nourrissage pour de nombreuses espèces ; il est du devoir des chasseurs qui se disent respectueux de la nature de les laisser manger.

Voici nos principales revendications ; elles ne sont pas, je crois excessives et nous espérons bien qu'à force de concertation avec la fédération qui se montre souvent bien plus raisonnable que les chasseurs de base, nous réussirons à les faire aboutir.

Des structures comme la C.D.C.F.S. , si elles ne peuvent apporter de solutions miracles et immédiates doivent nous permettre de discuter de ces points, de les faire admettre aux chasseurs afin qu'ils viennent d'eux mêmes à ces propositions (et cela vient, cf dia).

Notre rôle n'est pas d'imposer mais d'exposer et de convaincre.

Ouvrir mi-juillet, mais c'est un mois trop tôt

J'ai 73 ans. Je chasse au gibier d'eau depuis plus de 55 ans J'ai combattu pour la protection de la nature au sein du Conseil international de la chasse, du Comité international pour la préservation des oiseaux, du World Wildlife Fund, etc. Chasse et protection ne sont nullement en opposition mais sont, bien au contraire, essentiellement complémentaires, la chasse étant une utilisation normale et judicieuse d'une ressource naturelle renouvelable. Le chasseur, mieux que quiconque, sait que pour être renouvelable cette richesse doit être gérée et protégée intelligemment, et certes radicalement pendant toute la période de reproduction du gibier. Cette conception moderne de la chasse n'a pas toujours été admise. J'ai connu le temps - pas si lointain - ou on estimait que les oiseaux migrateurs étaient innombrables, venant du Grand Nord pour aller hiverner en Afrique et qu'on pouvait impunément prélever le maximum possible de cette fascinante et inépuisable manne de passage. On disait : jamais le fusil ne mettra en danger une espèce animale. J'ai connu le temps où en Belgique on tirait tout gibier d'eau jusqu'au 30 avril, en

France jusqu'au 31 mai (avec en outre le privilège des inscrits maritimes qui pouvaient chasser toute l'année). J'ai connu le temps où n'existaient aucunes réserves et où la quasi totalité des oiseaux d'eau, depuis le cygne jusqu'à l'avocette, pouvaient être tirés. Sous prétexte qu'il passait encore en avril et mai des corlieux, des barges rousses, des pluviers argentés, des chevaliers et des gravelots, on permettait la chasse à tout gibier d'eau, sauf le colvert, à cette époque tardive et on détruisait ainsi dès le jour de leur arrivée tous les nicheurs potentiels.

A présent, tout cela qui se passait il n'y a pas bien longtemps, nous paraît absurde et aberrant. C'est d'ailleurs à l'initiative des chasseurs eux-mêmes qu'on a, petit à petit, amélioré la situation, mais il faut se rappeler l'opposition farouche rencontrée dans certains milieux contre chaque restriction printanière. L'évolution fut pareille dans toute l'Europe, car bien entendu tout le monde est conscient du fait que l'oiseau migrateur ne connaît pas de frontière, est un citoyen du monde, et constitue le patrimoine commun et indivis de la collectivité internatio-

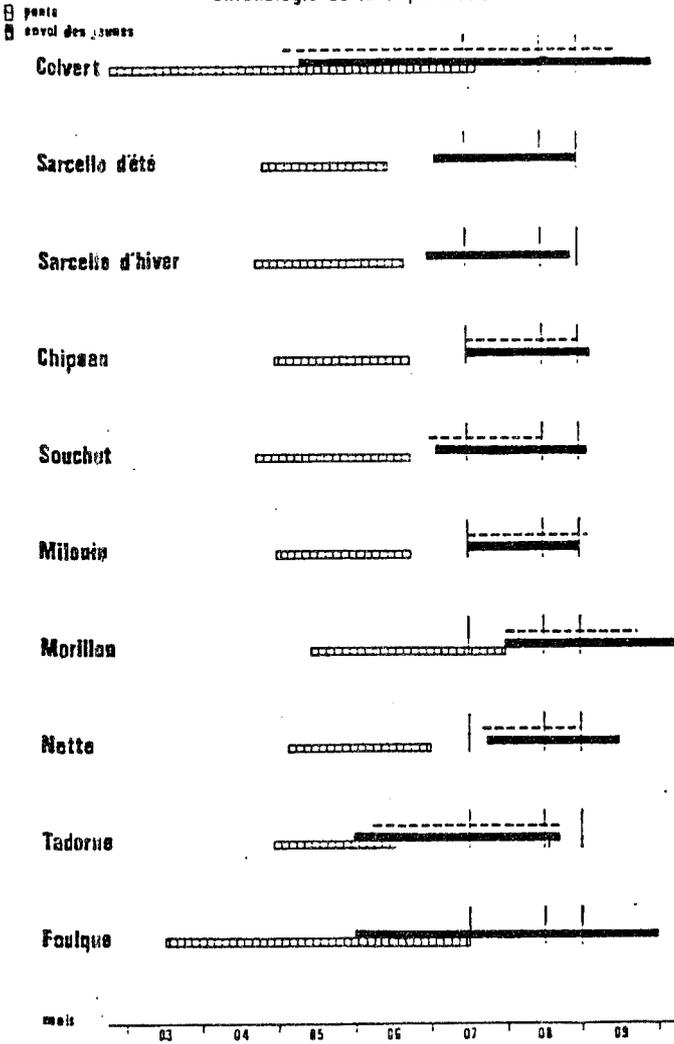
nale. C'est pourquoi dans tous les pays d'Europe on admire les mesures prises énergiquement ces dernières années, e.a. par la France, et je cite :

1. Suppression de la chasse meurtrière de printemps, en mars, avril et mai.
2. Constitution de nombreuses réserves, e.a. tout le long de l'Atlantique.
3. Protection d'une série d'espèces d'oiseaux aquatiques (ardéidés, laridés, petits limicoles, etc.).
4. Suppression de la chasse à la bécasse avant le lever ou après le coucher du soleil (passée et croûle). La bécasse n'est évidemment pas un gibier d'eau mais c'est le prototype



PHOTOGRAPHIE

Chronologie de la Reproduction



Mois	J	A	S	O	N	D	J	F	M	Totaux
Anatides	17	106	157	144	176	164	146	254	184	1 348
Limicoles	26	131	87	47	43	270	146	82	218	1 050
Totaux	43	237	244	191	219	434	292	336	402	2 398

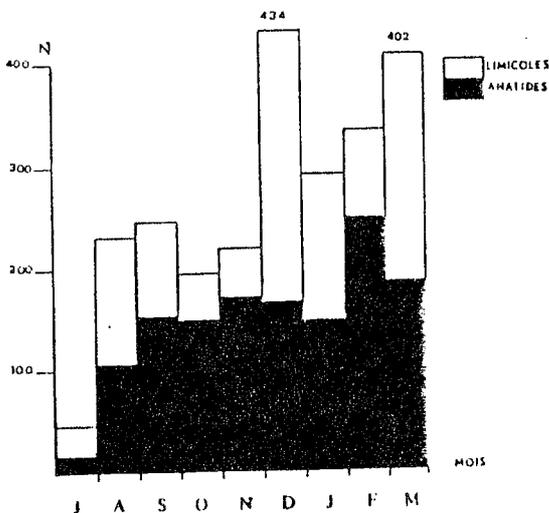


Fig. 3. : Répartition mensuelle des captures (toutes les saisons confondues).

Tiré de TAMISIER (1979)
Courrier de la Nature n°59

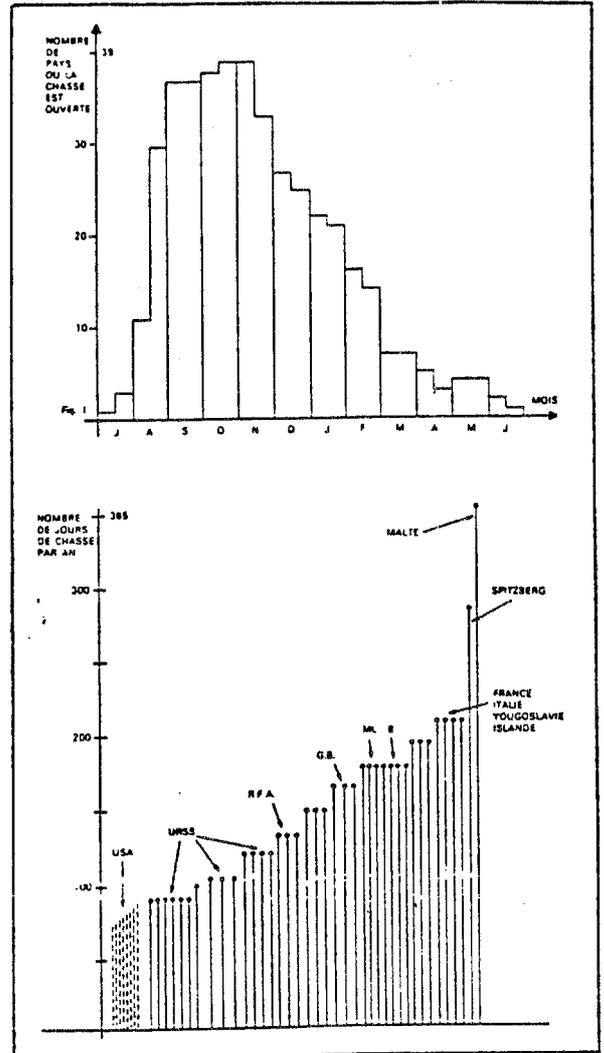
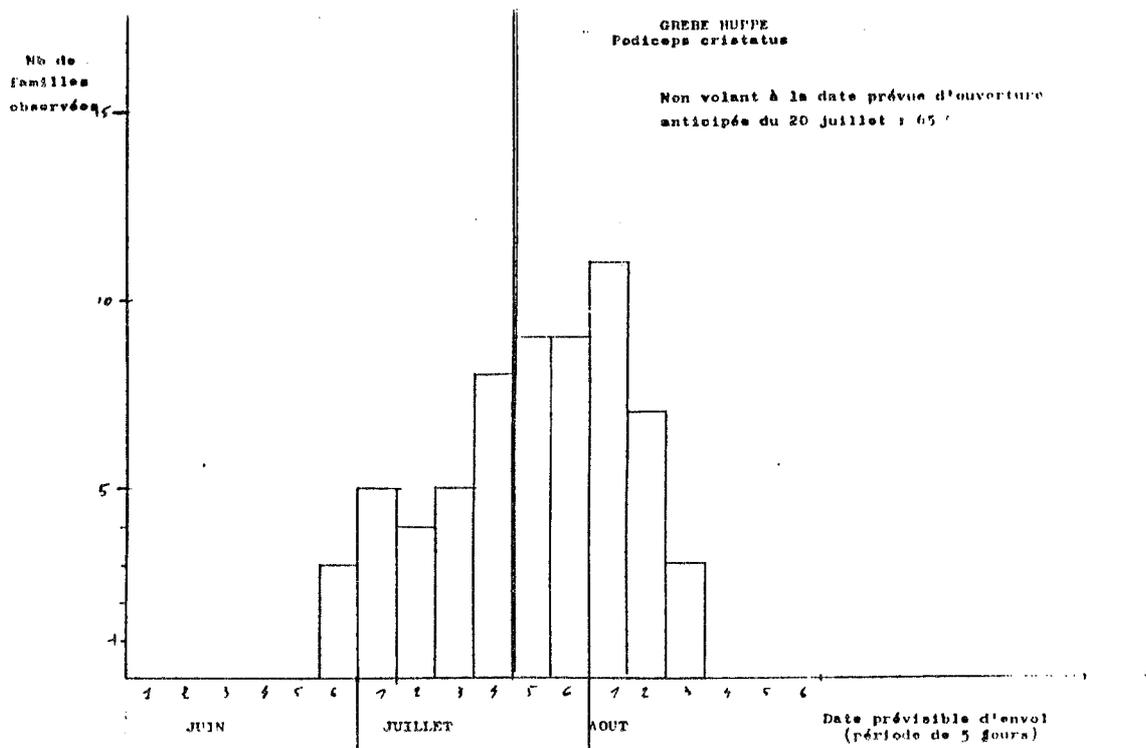
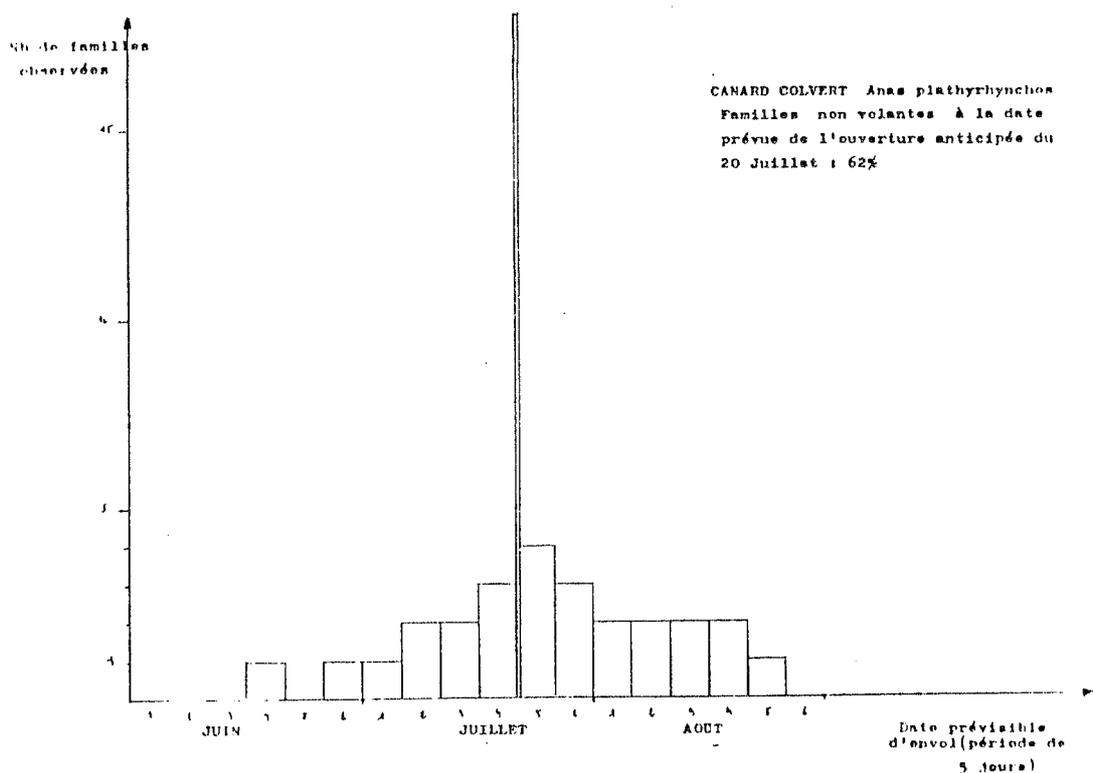


Figure 1 : Importance mensuelle de la pression de chasse au canard en Europe, évaluée d'après le nombre de pays dans lesquelles elle est ouverte aux différents mois de l'année (d'après Lampio, 1977).

Figure 2 : Durée comparée des saisons de chasse aux canards dans les 39 pays d'Europe et aux États-Unis : la France est un pays où l'on chasse deux fois plus longtemps qu'au États-Unis et que dans la majorité des Républiques Soviétiques. Elle se trouve parmi les derniers pays européens au même rang que l'Italie, la Yougoslavie et l'Islande. Elle n'est « dépassée » que par le Spitzberg et Malte.



Etude G.E.P.O.P 1985



BILAN D'ACTIVITES DES CENTRES DE
SOINS AUX OISEAUX BLESSES, EN PI-
CARDIE, POUR 1986.

par Ph. BRUNET.

Les Chiffres

Pour l'année 1986, nous avons recueilli **152** oiseaux.
Ce chiffre est en constante augmentation depuis la création de
"S.O.S. oiseaux", c'est-à-dire plus de 10 ans.

- le centre régional de Saveuse en a recueilli **73**
- l'antenne départementale de St Quentin **69**
- notre seconde antenne, située à Breteuil,
pour l'année de sa création, en a recueilli **10**

Ces **152** oiseaux étaient à **90%** protégés par la loi et
appartenaient à **33** espèces différentes.

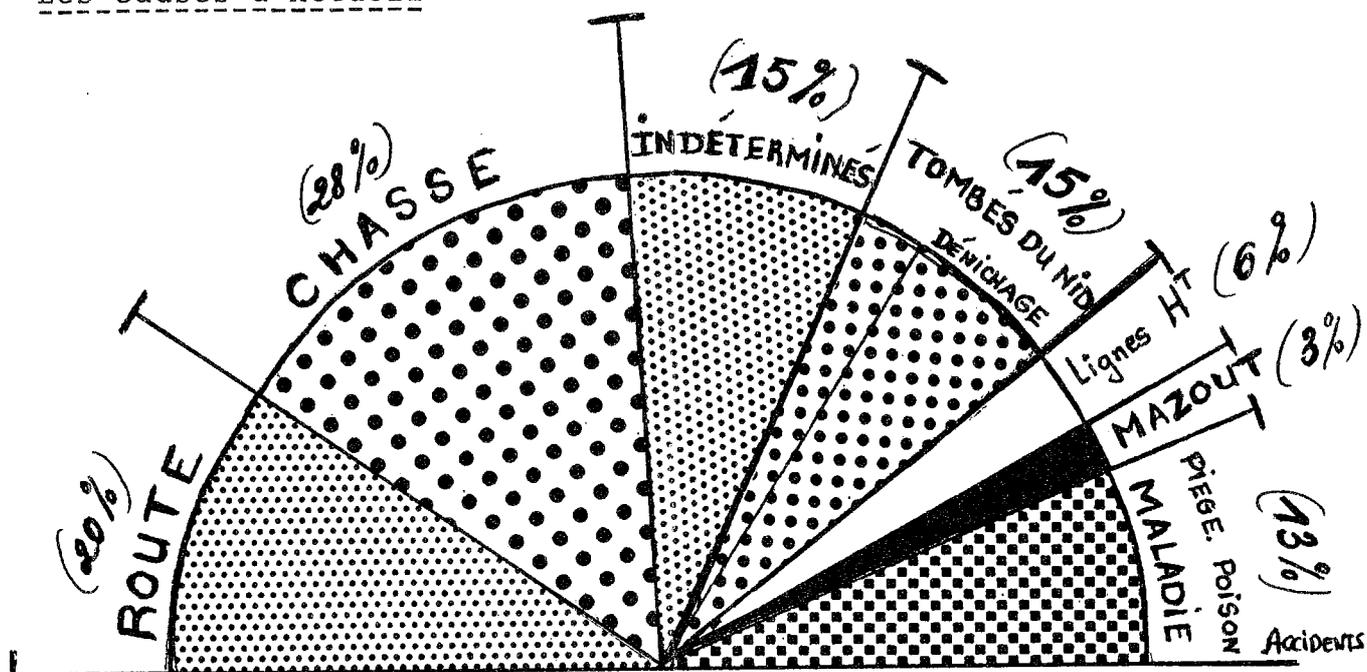
Nous en avons relâchés **50** c'est à dire **1/3** environ.

Notamment : 7 chouettes hulotte;
===== 3 chouettes effraie;
2 hiboux moyen-duc;
4 buses variables;
1 épervier;
1 busard St Martin
2 faucons crecerelle;
1 fou de bassan;
1 héron cendré;
1 avocette;
1 grébe huppé;
1 grébe castagneux;
6 cygnes...

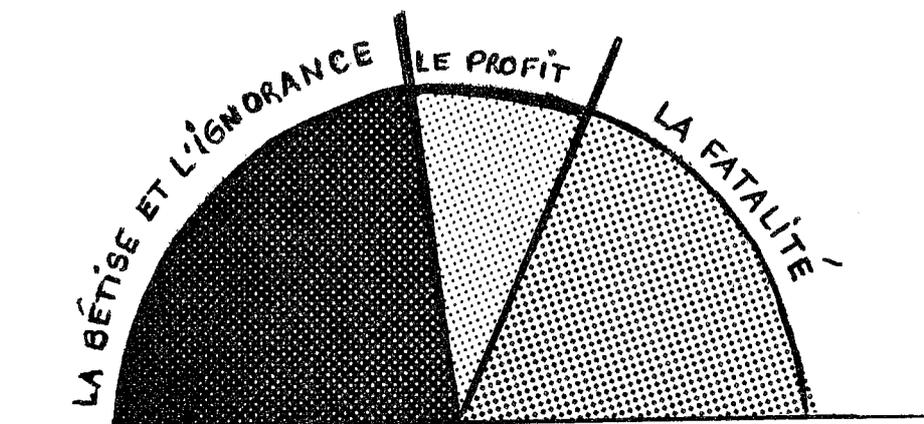
5 infirmes définitifs (tous des rapaces) ont été confiés à des
centres spécialisés dans la reproduction et la recherche sur
la biologie de l'avifaune.

Dans l'ensemble nos résultats sont satisfaisants mais
rien ne vaut le traitement préventif, c'est à dire supprimer les
causes, ce qui équivaut le plus souvent à changer les mentalités.

Les Causes d'Accueil



- on remarque d'abord, que chasse et route, sont responsables dans près de la moitié des cas. Les statistiques publiées par l'U.N.C.S.⁽¹⁾ le confirment à l'échelon national;
- ce sont surtout les oiseaux de grande envergure (cygne, cigogne) qui souffrent le plus des lignes électriques. Soit par choc direct, soit parce que leurs ailes touchent deux cables à la fois, ou un câble et l'acier du pylone.
- le pourcentage d'oiseaux mazoutés est cette année très faible. Il faut dire que ces 3 % représentent les oiseaux que l'on soigne. Ceux qu'on ramasse morts, sont dix fois plus nombreux. Sans doute aussi y a-t'il une certaine amélioration depuis deux ans. Jusqu'à la prochaine fois ?
- ce sont surtout les rapaces nocturnes qui sont victimes de la route.
- **15%** d'indéterminés : c'est plutôt mieux que la moyenne nationale. Il est vrai que nous avons la possibilité de faire des radios et des examens de labo.



Picardie, Terre d'Accueil...dans nos Centres.

Donc la première cause d'accueil est la chasse, et plus d'un de nos pensionnaires sur quatre est plombé.

La quasi totalité est protégée et c'est en majorité des rapaces (notamment 11 buses).

Quand "la bavure" concerne des oiseaux en voie de disparition c'est souvent en pleine migration.

- 1 faucon hobereau : 2000 couples en France;
- 1 busard St Martin : 3000 couples en France;
- 1 cigogne : 25 couples en France;
- 1 hibou des marais : 200 à 300 couples en France;
- 1 faucon pèlerin : 500 couples en France.

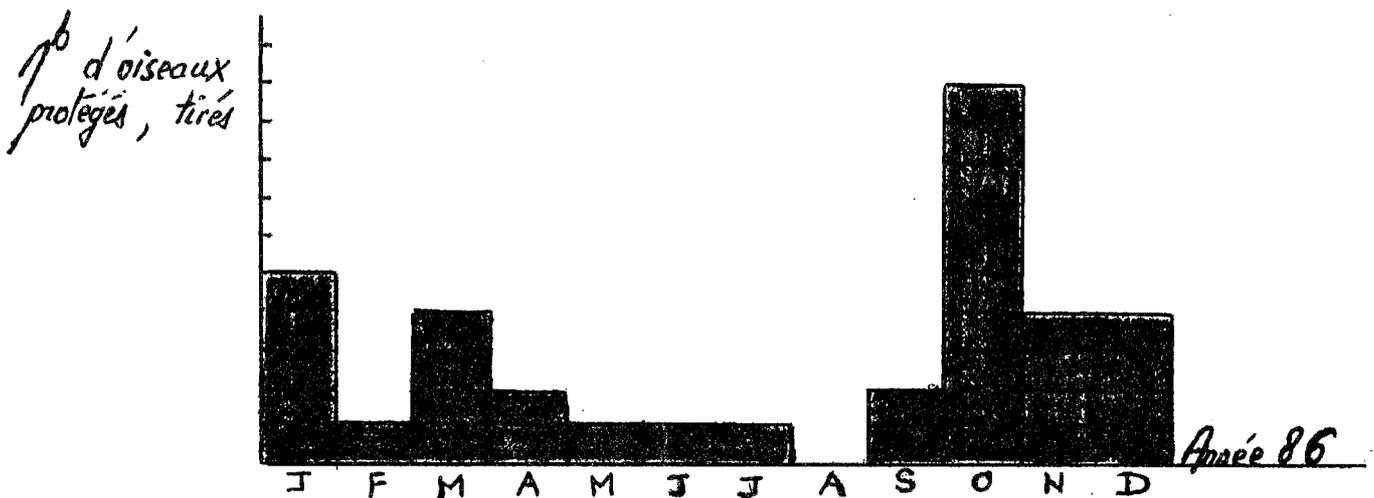
Bien sûr, on me dira que beaucoup de ces oiseaux nous viennent du Nord de l'Europe, et que là bas leur situation est un peu plus florissante. Mais raison de plus pour s'indigner et se responsabiliser d'avantage. D'autant que 1987 sera l'année Européenne de l'Environnement...

Sauver un seul de ces oiseaux rares représente une chance supplémentaire de survie pour son espèce.

En effet on a dit 25 couples de cigognes en France : il existe 10 000 couples de hérons français : sauver 1 cigogne c'est sauver 400 hérons cendrés.

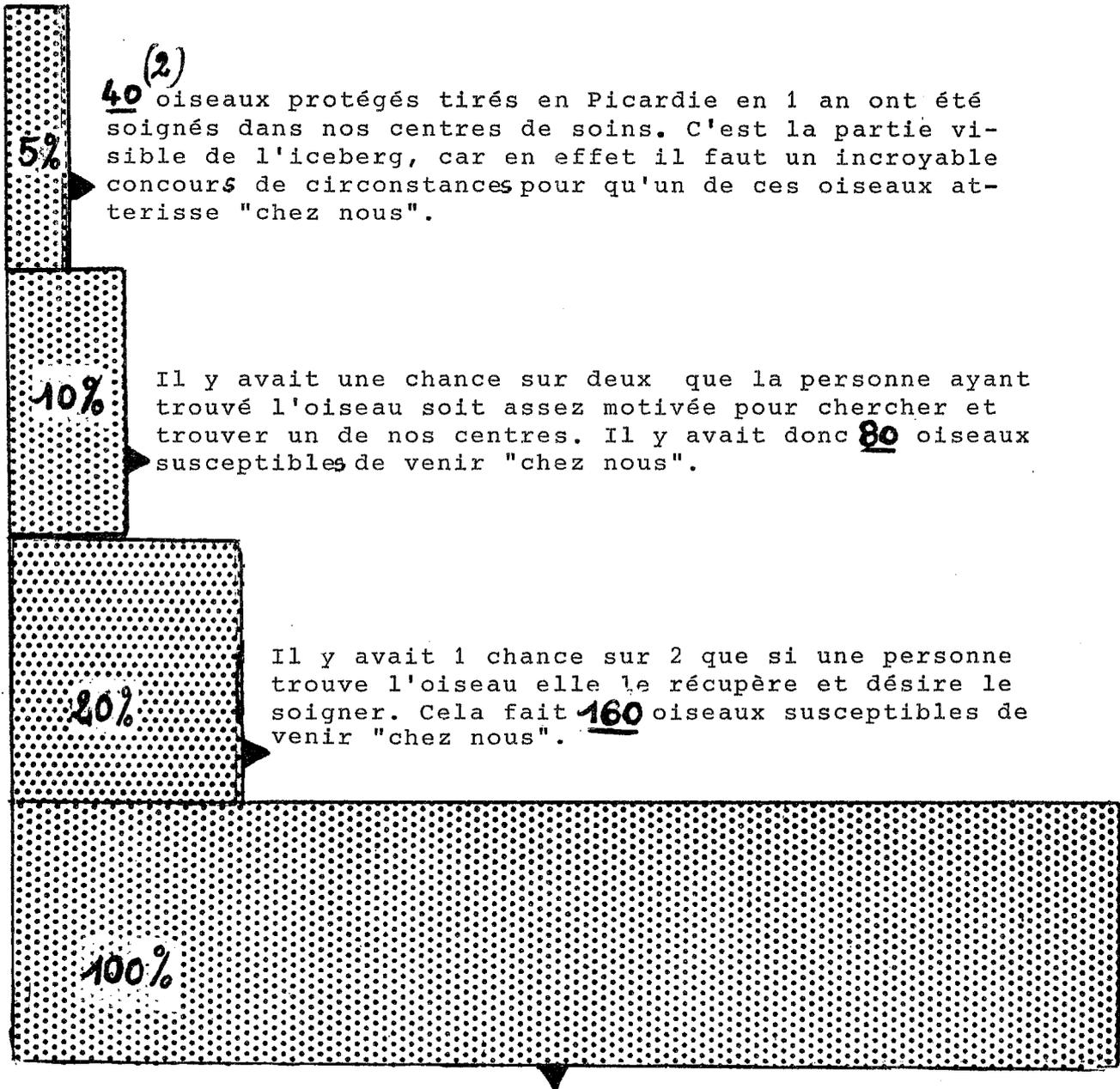
On a dit moins de 500 couples de faucons pèlerins français : il existe 50 000 couples de buses en France : sauver 1 pèlerin c'est sauver plus de 100 buses.

Et pourtant, des buses et des hérons, ça ne court pas les rues, les champs non plus d'ailleurs...



La migration d'automne est un "temps chaud" pour nos centres.

LE PAYS AU MILLE OISEAUX PROTEGES... ET ABATTUS.



Il y avait moins d'une chance sur cinq que l'oiseau soit retrouvé vivant. Il peut être mort sur le coup ou agoniser caché dans la végétation ou se perdre en mer. Il y aurait donc un millier d'oiseaux protégés tirés dans l'année en Picardie. Cette estimation paraît très raisonnable nos ramassages sur la côte la rendent tout à fait plausible.

Bilan Financier

Un bilan très détaillé des dépenses de nos centres sera publié en fin d'année.

Disons simplement qu'en temps et en argent cela devient lourd à supporter pour les bénévoles que nous sommes.

Nous en sommes réduit à faire un minimum de pub. pour la clinique "S.O.S. oiseaux". Sinon nous récupérerions deux fois plus d'oiseaux.

Nous devons faire plus et mieux, mais aurons-nous un jour, les moyens de nos ambitions?

Conservateurs du Futur

S'il existe des causes plus nobles et plus difficiles que la nôtre, nous avons cependant conscience d'accomplir un travail d'utilité publique.

C'est d'ailleurs en tant que service public que nous sommes perçus par ceux qui nous amènent les oiseaux.

C'est à dire des promeneurs, des chasseurs, des gardes-chasse (nationaux surtout), le zoo, la maison de l'oiseau...

Certaines espèces d'oiseaux sont de véritables "chefs d'oeuvre en péril", qui, au même titre que les statues de nos chères cathédrales, méritent d'être restaurés..

Ne font-elles pas partie de notre patrimoine culturel, esthétique, génétique?

Monsieur Robert Mallet, lors de notre A.G., a très bien su résumer notre motivation lorsqu'il nous qualifia de "conservateurs du futur".

L' Enquête de l'U.N.C.S.

Pout terminer, il me faut citer les résultats nationaux, publiés par l'U.N.C.S., dans "l'oiseau magazine"

Rien que pour les quatre derniers mois de 1986, 366 oiseaux protégés victimes du délit de chasse, ont été recueillis par seulement 35 des 60 centres U.N.C.S.

Je cite : 3 cigognes (dont 1 noire);
13 grues cendrées;
11 faucons pèlerins;
100 buses;
30 hérons cendrés;
20 busards;
36 éperviers;
4 milan royaux;
2 circaètes, 1 aigle botté, 1 percnoptère, 1 grand duc...

Sans commentaire. Ah ! Si quand même, le plus beau "tableau de chasse" revient au Sud-Ouest et ... au Nord-Ouest.



CP du 12.03.87

Les suédois dénoncent les chasseurs français 301 sur

L'association suédoise pour la protection de la nature dénonce dans une lettre adressée à l'administration française le « massacre », cet hiver, par « des chasseurs français », de plusieurs faucons pèlerins bagués appartenant à une espèce totalement protégée. Le faucon pèlerin qui hiverne en France, rappelle l'association, est l'une des espèces en voie de disparition les plus gravement menacées en Suède et le programme mené pour sa protection est financé, en partie, par le gouvernement suédois. « Le comportement de vos chasseurs est inadmissible de la part d'un pays de grand culture tel que la France », ajoutent les protecteurs suédois.

Duvalana

- Clinique S.O.S. oiseaux : Monsieur et Madame THIERY
Saveuse Tél : 22.43.77.66.

Monsieur Brunet Philippe
Amiens Tél : 22.44.68.29.

- Centre de soins de St Quentin : Monsieur Boutinot
Tél : 23.67.19.74.
ou : 23.62.31.37.

- Centre de sauvetage de la faune sauvage de l'Oise;:
Plainville 60120
Tél : 44.51.93.00.

1) U.N.C.S. : Union Nationale des Centres de Soins.

2) Ce chiffre de 40 est atteint largement si l'on tient compte des "indéterminés" pour lesquels il est logique d'en attribuer 28 % à la chasse.



"OPERATION BUSARDS"

par L. GAVORY et T. RIGAUX

Introduction :

Les busards sont des rapaces de taille moyenne, aux longues ailes étroites possédant une queue allongée. Parmi les trois espèces (Busards des roseaux Circus aeruginosus, Busard Saint-Martin Circus cyaneus et Busard Cendré Circus pygargus.) que l'on observe chez nous, deux d'entre elles le Busard cendré et le Busard Saint-Martin que l'on regroupe sous le nom de "Busard gris", du fait de la couleur grise de leur mâle, s'installent parfois dans les cultures pour nicher. De ce fait, lors de la moisson ou lors d'autres travaux, les nichées de ces rapaces sont détruites par les engins agricoles. Pour éviter cela, le G.E.P.O.P., depuis déjà quelques années mène une opération qui consiste à localiser les nids de ces oiseaux et à prendre les dispositions nécessaires afin que les nichées soient préservées. Cette opération, pour être efficace, exige la collaboration de nombreuses personnes.

C'est pour cette raison que nous faisons appel à vous. Car même si vous n'êtes pas ornithologues, vous pouvez contribuer à cette opération. Afin de faciliter vos recherches, les quelques pages qui suivent vous donneront des informations sur la détermination de ces espèces, sur le déroulement de la reproduction ainsi que quelques recommandations.

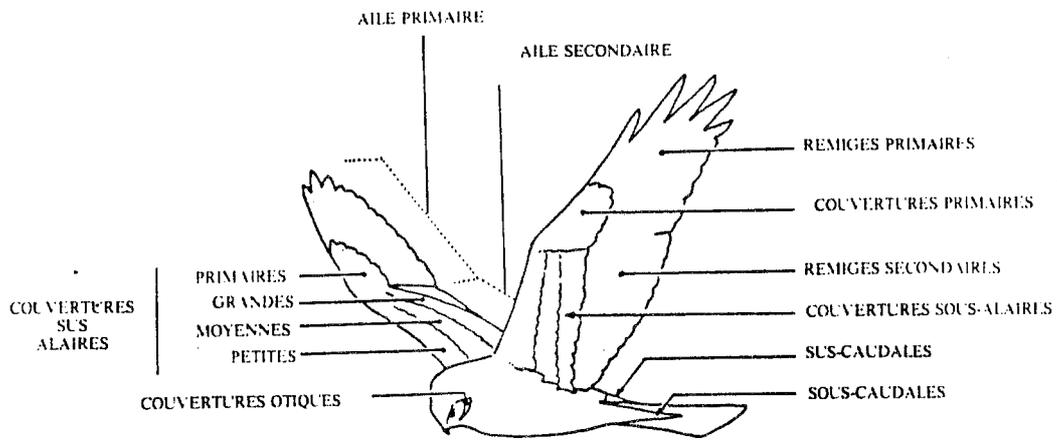
I. Détermination

Les Busards possèdent de longues ailes étroites, tenues légèrement relevées au vol ainsi qu'une queue allongée. On les voit habituellement survoler les milieux ouverts, à quelques mètres de hauteur, en planant et en battant des ailes de façon intermittente. Cependant, il leur arrive de planer à la manière des Buses à haute altitude.

Rappelons que dans notre région, on peut observer trois espèces de Busards, le Busard des roseaux et deux espèces de "Busard Gris", le Saint-Martin et le Cendré.

1) Distinction "Busard gris" et Busard des roseaux

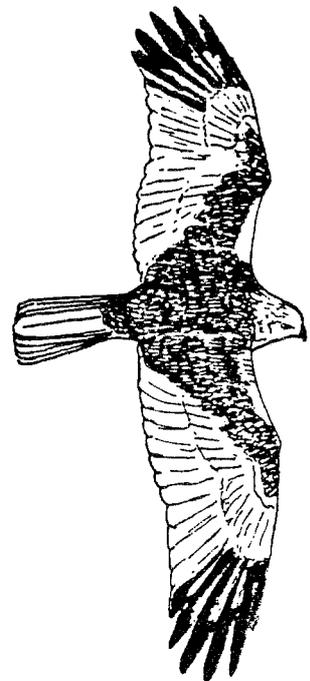
Elle est relativement aisée. En effet, le Busard des Roseaux possède une grande taille, des ailes plus larges et n'a pas de croupion blanc. Le mâle de cette espèce a un manteau roux sombre, qui contraste avec la queue gris pâle, les rémiges secondaires sont grises et primaires noires. Les femelles et mâles immatures sont brun sombre avec tête et épaule jaune crème. Le juvénile est brun chocolat et gorge jaune crème. A noter que ce busard fréquente le plus souvent les zones marécageuses et alentours.



Immature



Femelle adulte



Mâle adulte

BUSARD DES ROSEAUX

2) Distinction des mâles de "Busard gris"

Ils sont tous les deux de couleur grise. Cependant le Busard cendré est plus svelte et petit. Il a une teinte grise plus cendrée, le croupion est grisâtre, non blanc pur, deux étroites bandes noires sur l'aile et des stries brunes au ventre, aux aisselles et aux culottes.

Le paragraphe qui suit est très largement inspiré de A. JEAN et F. SAGOT (1985).

3) Distinction des femelles de "Busard gris"

La femelle de Saint-Martin a un vol plus lourd, moins flottant faisant moins penser à une sterne que celui du cendré. Elle est plus massive avec une queue plus courte et plus carrée, dont la longueur n'excède qu'à peine la longueur maximale de l'aile. De plus, elle possède un fin collier pâle qui limite une tête peu contrastée. Du dessous, elle est plus brune et rayée, plus uniformément sombre dans l'aile secondaire.

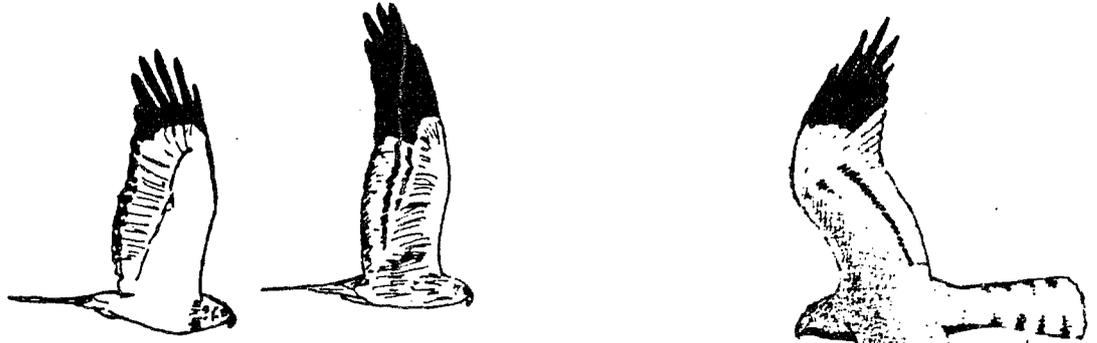
La femelle du cendré a un vol léger, onduleux dans les planés avec de fréquents décrochements, il rappelle celui du sterne dont le corps monte et descend au rythme des battements d'ailes. Elle plane les ailes relevées en V plus fermé. Elle tient son aile primaire dans un plan plus vertical que celui de l'aile secondaire alors que chez le Saint-Martin ces "deux ailes" sont dans un même plan. Elle est plus gracile, avec des ailes et une queue proportionnellement plus longue que la longueur maximale de l'aile et un peu arrondie, donnant une silhouette qui rappelle occasionnellement celle du Faucon Crécerelle. Elle possède une tache sombre marquée sur le côté de l'oeil. Le collier pâle lui manque. Du dessous, l'espace clair argenté entre les bandes sombres des rémiges secondaires est plus grand que chez le Saint-Martin, l'aile secondaire est donc plus contrastée. L'ensemble des parties inférieures est plus sombre.

4) Distinction des jeunes

Nous vous renvoyons à la fiche de A. JEAN et F. SAGOT (1985) que nous pouvons vous procurer.

5) Distinction des immatures de "Busard gris"

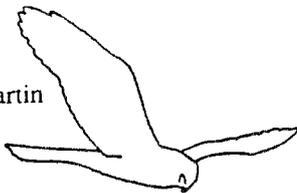
Les Busards se reproduisent en général à l'âge de 2 ou 3 ans. A ces âges, ils acquièrent progressivement leur plumage d'adulte. Pour les femelles, il est souvent impossible de distinguer les immatures des adultes. Par contre pour les mâles, c'est plus aisé; en effet, ils passent d'un plumage de juvénile qui ressemble fort à celui de femelle à leur plumage d'adulte gris. Donc selon l'âge on pourra observer un nombre croissant de plumes grises et noires par rapport au nombre de plumes marron.



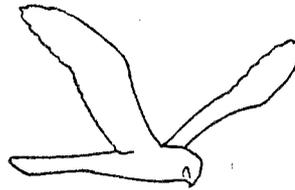
Busard cendré mâle (à droite) et busard Saint-Martin mâle (à gauche)

(inspiré du PORTER et WILLIS) D. CLANKEUL 84
en haut : busard cendré, mâle adulte
en bas : busard Saint-Martin, mâle adulte

busard Saint-Martin



busard cendré

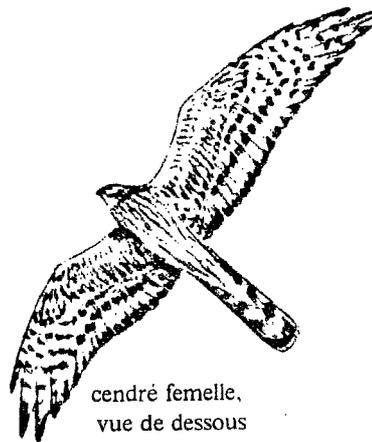


A. JEAN

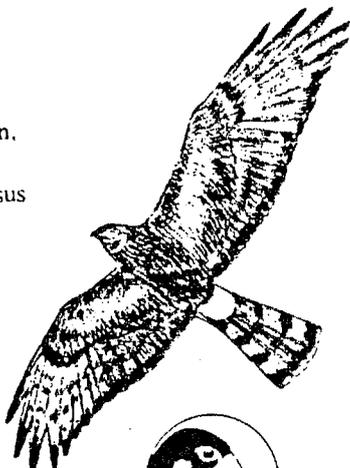
Saint-Martin femelle, vue de dessous



cendré femelle, vue de dessous



Saint-Martin, femelle, vue de dessus



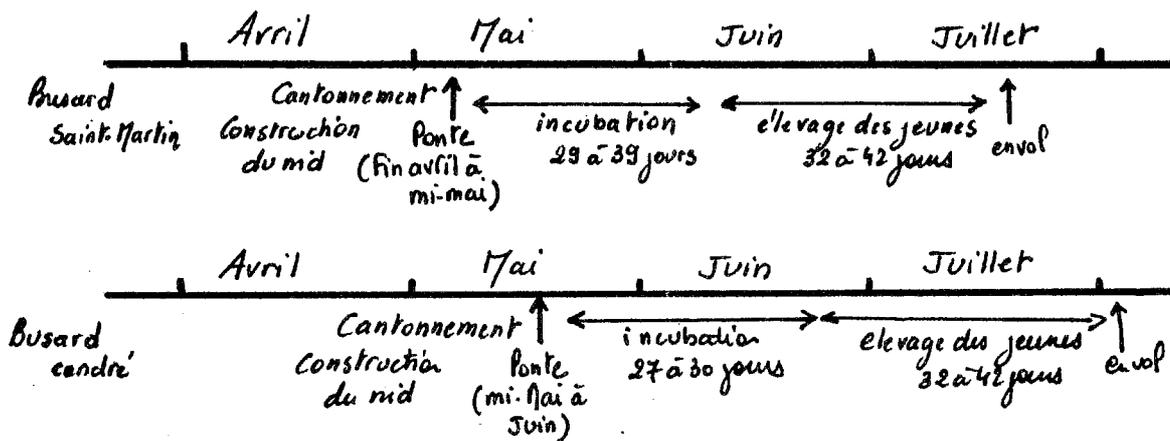
Ces dessins sont tirés de la fiche technique du F.I.R sur la détermination des "Busards gris" (A. JEAN et F. SAGOT 1985)

cendré femelle, vue de dessus



II. Déroulement de la reproduction

1) Le cycle de reproduction



Il sera intéressant de nous faire parvenir rapidement toutes les observations de Busards de la mi-avril à août. En effet, les individus présents à cette période doivent être le plus souvent des nicheurs.

a) Période de cantonnement et construction du nid

Le cantonnement des couples sur les zones de reproduction se manifeste par des parades qui consistent en des jeux aériens, décrits par P. GEROUDET (1979) pour le Saint-Martin "...Eclatant de blancheur, le mâle interrompt ses orbes pour se lancer à la verticale, puis tomber en vrille en agitant les ailes repliées à demi; une courbe le relance en chandelle tournoyante et, au terme de son élan, il tourne en arrière, le ventre en l'air, pour piquer de nouveau..." et par J. DELAMAIN (1938) pour le cendré "...Calme ascension simultanée des deux oiseaux, larges cercles planés, descentes vertigineuses, le corps en forme de fer de lance, les ailes mi-closes. Souvent, au dessus de la femelle posée à terre, le mâle déploie ses habiletés de voilier: il trace des festons aériens, fait des chutes en vrille, des glissades suivies d'un brusque piqué, comme s'il allait heurter sa compagne, puis il remonte en une courbe calme qui épuise l'élan acquis..."

A ces parades succèdent l'accouplement puis la construction du nid. Celui-ci sera élaboré par la femelle. Le temps mis pour la construction est variable (inférieur à 10 - 15 jours pour le Saint-Martin et à 4 - 5 jours pour le cendré). Chez le Busard Saint-Martin, la femelle recharge le nid pendant l'incubation.

Cette période est très intéressante et importante. En effet, c'est au cours de celle-ci que l'on pourra localiser avec relativement de certitude les couples cantonnés ainsi que le secteur où les oiseaux se sont installés, en particulier en suivant avec attention les transports de matériaux par la femelle.

Toutefois, d'une façon générale, on ne cherchera pas à découvrir le nid, même à trop s'en approcher. En effet, l'observateur risque alors non seulement de déranger les nicheurs mais aussi de faciliter par les traces qu'il aura laissées la découverte du nid par des prédateurs ou par des personnes mal intentionnées.

b) Période d'incubation (= couvaision)

Pendant cette période la femelle reste presque constamment sur le nid. Elle est alors ravitaillée par le mâle, quelques fois par jour (par exemple chez le Busard Cendré, le mâle vient nourrir la femelle toutes les trois heures.).

L'approvisionnement se fait en vol et on peut alors assister à un gracieux passage de proie, décrit par J. DELAMAIN (1938) "...Quand il a fait une prise, il arrive au-dessus du site, la tenant dans ses serres comme une petite pelote à peine visible sous sa queue et pousse un ou deux cris stridents. La femelle Busard entend l'appel. Aussitôt elle monte à la rencontre de son compagnon, le prend en chasse tandis qu'il semble fuir devant elle avec des battements précipités de ses rémiges auxquels succède: une brève glissade qui l'élève insensiblement. Elle reste un peu au-dessous de lui et suit exactement la cadence du vol et bref mouvement ascensionnel du mâle, comme si un fil invisible les attachait l'un à l'autre. Alors quand il juge l'intervalle propice, il lâche la proie qui tombe dans l'espace et trace une trajectoire. D'un brusque coup d'aile, la femelle fait frein sur l'air, se renverse, tend ses pattes dont l'une saisit la petite boule brune..."

Durant cette phase de la reproduction, il sera intéressant de suivre les mâles surtout ceux transportant une proie dans les serres car ils nous amèneront au site de nidification. Ceci est d'autant plus important que le mâle peut chasser à de très grande distance du nid (6 à 8 km pour le Busard Cendré) et que, par conséquent la simple observation d'un mâle chassant, n'indique en rien la proximité du site de nidification.

c) Période d'élevage des jeunes

Au cours de cette période, le couple s'active à nourrir sa progéniture. Jusqu'à ce que les jeunes aient 10 à 15 jours, la femelle reste sur l'aire à s'occuper d'eux et les nourrit avec les proies apportées par le mâle. Ensuite, elle va chasser avec celui-ci mais c'est elle qui apporte la nourriture aux jeunes. Après leur envol, les juvéniles apprennent à chasser avec l'aide des parents, notamment ces derniers leur passent de la nourriture en vol.

Il sera donc intéressant de noter avec précision les allées et venues des parents. De plus au cours de cette phase survient le plus souvent la moisson, donc si vous observez des nourrissages dans des champs cultivés, nous le signaler très très rapidement.

Conclusion

Nous rappelons qu'il faudra toujours agir avec prudence afin de ne mettre en aucun cas la vie de ces rapaces en danger. A part cela, nous vous demandons de nous communiquer très rapidement vos observations avec un maximum de précisions quant à la localisation, aux comportements des oiseaux...etc, ceci par simple courrier ou par un coup de téléphone (Tél. 22.43.26.88., 22.43.38.61. ou 22.52.28.66.).

Nous vous informons que nous disposons d'une fiche d'observation pour cette opération. Elle est disponible sur simple demande. Nous restons à votre entière disposition pour d'éventuels compléments d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

BIBLIOGRAPHIE

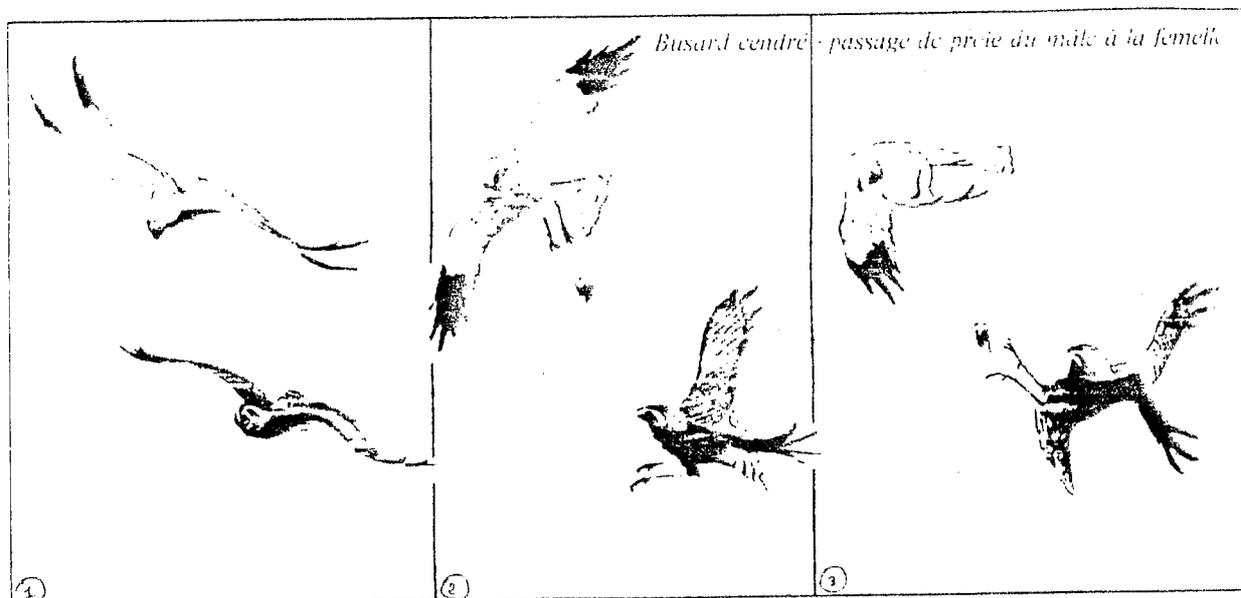
CRAMP S., SIMMONS K.E.L. et AL (1980)

Hadhook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. Vol 2 : Hawks to bustards. Oxford University Press Oxford 695p.

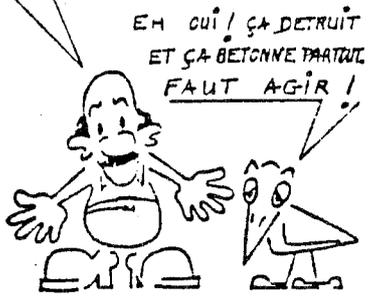
DELAMAIN J. (1938) in GEROUDET P. (1978)

GEROUDET P. (1978) Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe Delachaux et Miestlé, Neuchâtel 426p.

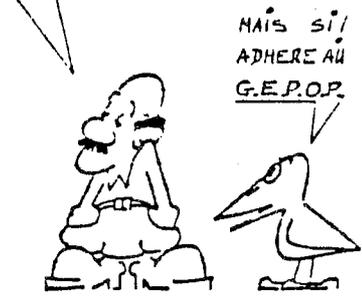
JEAN A. et SAGOT F. (1985) Détermination des Busards gris F.I.R. 8p.



Y A PLUS DE NATURE
EN PICARDIE!



BOFF! J'PEUX
RIEN Y FAIRE!



J'CONNÂIS RIEN
À LA NATURE!



COMMENT J'SAURAI
C'QU'Y FONT?



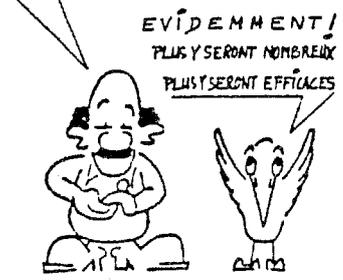
MAIS QU'EST-CE QU'Y FONT EXACTEMENT?



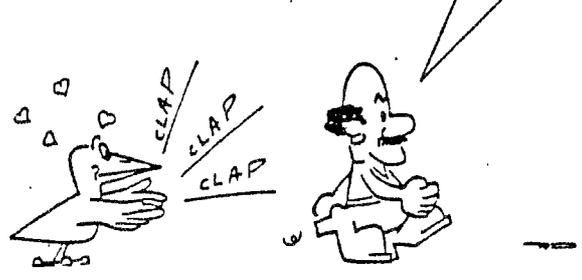
C'EST SÉRIEUX?



TU CROIS QU'Y Z'ONT
BESOIN DE MON ADHÉSÏON?



BON! J'FAÏS QUELQUE CHOSE POUR LA NATURE:
J'ADHÈRE AU GEPOP!



POUR MIEUX PROTÈGER LA NATURE EN PICARDIE NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE ADHÉSÏON



GEPOP

GROUPE ENVIRONNEMENT, PROTECTION, ORNITHOLOGIE EN PICARDIE
Musée de Picardie . 80000 AMIENS . CCP: 872 02 LILLE